

Chapitre 6

Les qualifications des immigrés et leur valeur sur le marché du travail : Comparaison entre l'Europe et les États-Unis

Ana Damas de Matos et Thomas Liebig
OCDE

Ce chapitre donne un aperçu systématique des qualifications des personnes nées à l'étranger et de leur rendement sur le marché du travail, à la fois en Europe et aux États-Unis, par rapport aux autochtones vivant dans les mêmes pays et ayant des caractéristiques démographiques similaires. Les immigrants ayant des qualifications étrangères ont, en moyenne, des niveaux d'éducation plus faibles que les autochtones. Les différences sont plus importantes aux États-Unis qu'en Europe, et également plus importantes pour les immigrés installés de plus longue date. Les immigrés ayant des qualifications étrangères ont des rendements inférieurs quant à leurs études supérieures que les autochtones en termes d'emploi et de qualité du travail. Il existe aussi de grandes disparités dans les niveaux de qualification des immigrés et leur rendement sur le marché du travail selon leur catégorie d'entrée, les immigrés entrés au titre du travail ayant des qualifications plus élevées que les migrants humanitaires et ceux entrés au titre de la famille. Les immigrés qui signalent qu'ils ont des difficultés linguistiques ont un emploi inférieur et une éducation supérieure que leurs homologues immigrés qui n'en ont pas. Enfin, les immigrés dont les diplômes étrangers ont été reconnus ont des taux de déclassement plus faibles que les autres immigrés, même après avoir pris en compte l'origine des qualifications et leur domaine d'études.

6.1. Introduction

La question des qualifications des immigrés et de leur utilisation sur le marché du travail a, pour plusieurs raisons, suscité de plus en plus d'intérêt dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE ces dernières années. La première raison est que la part des immigrés sur le marché du travail est importante et ne cesse de croître. Les immigrés représentent aujourd'hui 13 % de la population des pays de l'OCDE, et ils sont surreprésentés chez les personnes très instruites (c'est-à-dire les personnes issues de l'enseignement supérieur)¹. Dans les pays européens de l'OCDE, la part des immigrés parmi les personnes qui ont fait des études supérieures est passée de 12.8 % en 2000 à 14.4 % en 2010. En Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande, cette proportion a en moyenne connu une croissance encore plus importante, de 26.1 % à 32.3 %. L'augmentation a été plus modeste aux États-Unis, de 12.8 % à 14.1 %. En particulier, les nouveaux arrivants sont aujourd'hui en moyenne beaucoup plus qualifiés qu'il y a dix ans (OCDE, 2012a).

Cette croissance, et c'est là la deuxième raison, découle en partie d'une augmentation de la migration de travail. Nombreux sont les pays de l'Union européenne et de l'OCDE qui ont instauré ou renforcé des politiques visant à attirer des migrants de travail, en particulier ceux qui ont un niveau d'instruction élevé. Les qualifications formelles occupent également une place importante dans les systèmes à points auxquels ont recours de plus en plus de pays pour sélectionner ces migrants (voir l'aperçu général dans OCDE, 2011a).

Troisièmement, l'augmentation de la part des personnes très instruites dans la population résidente – autochtones et immigrés – est considérée comme un outil crucial pour garantir la croissance et la compétitivité à l'avenir, et elle constitue l'un des indicateurs clés des objectifs de la stratégie Europe 2020 de l'Union européenne.

Enfin, on constate dans le même temps, dans un grand nombre de pays de l'UE et de l'OCDE, que les qualifications formelles des immigrés sont moins recherchées que celles des autochtones sur le marché du travail du pays hôte. Dans sa Stratégie sur les compétences, l'OCDE a également estimé qu'une meilleure exploitation des qualifications des immigrés constituait un objectif important de l'action publique (OCDE, 2012b)². De même, mieux comprendre les qualifications formelles des immigrés, la manière dont elles sont exploitées et les obstacles qui empêchent les immigrés de faire pleinement valoir leurs qualifications sur le marché du travail – difficultés linguistiques, manque de reconnaissance des diplômes ou de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger, discrimination de la part des employeurs ou autres facteurs – pourrait faciliter l'élaboration de politiques plus ciblées en matière de migrations de travail et d'intégration.

Il n'empêche que, jusqu'à présent, aucune étude systématique n'a été réalisée sur les qualifications formelles des immigrés et leur utilité sur le marché du travail dans l'ensemble des pays de l'Union européenne et de l'OCDE³. Le présent chapitre tente pour la première fois de combler cette lacune en comparant la situation entre, d'un côté, les pays de l'Union européenne, la Norvège et la Suisse et, de l'autre, les États-Unis. Nous avons adopté la structure suivante pour la suite du chapitre : la section 6.2 compare les qualifications de différents groupes d'immigrés et celles des autochtones présentant des caractéristiques similaires. Elle examine en particulier les différences liées à l'origine des qualifications et au type de migration (c'est-à-dire, par catégorie d'entrée). Cette dernière distinction est rarement établie dans les travaux universitaires, souvent parce que l'on ne

dispose pas de données, mais elle est pourtant cruciale dans le domaine de l'action publique. En effet, seuls les migrants de travail sont directement « sélectionnés » – soit par un employeur, soit par l'administration nationale, ou les deux – tandis que les migrants familiaux et humanitaires font tout au plus l'objet d'une « sélection » indirecte. La section 6.3 compare, pour les différents groupes de migrants étudiés, les résultats des immigrés et ceux des autochtones par rapport à leurs qualifications, à la fois en termes d'accès à l'emploi en général et, pour les travailleurs qualifiés, en termes d'adéquation entre les emplois et leurs qualifications formelles. La section 6.4 examine dans quelle mesure deux aspects particuliers, à savoir les difficultés linguistiques et la reconnaissance des qualifications étrangères, influent sur la valorisation des qualifications des immigrés sur le marché du travail du pays hôte. La section 6.5 résume les conclusions.

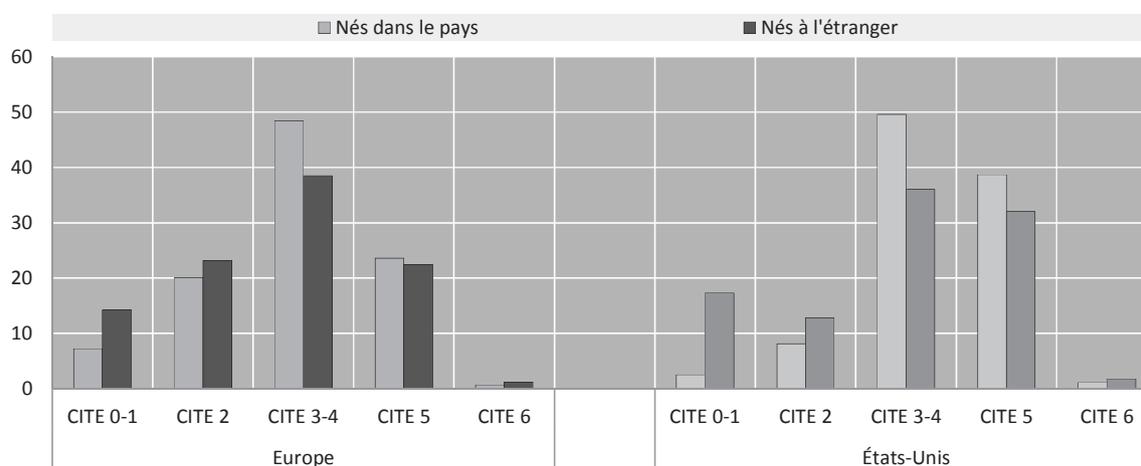
6.2. Les qualifications des immigrés

Tour d'horizon

Le graphique 6.1 donne une première ventilation des niveaux d'instruction pour l'ensemble des autochtones et des personnes nées à l'étranger en Europe (c'est-à-dire dans les 27 États membres de l'Union européenne plus la Norvège et la Suisse) et aux États-Unis. En comparaison avec les autochtones, les personnes nées à l'étranger sont surreprésentées pour les deux niveaux d'études les plus bas, à savoir l'enseignement primaire (CITE 0 et 1) et le premier cycle du secondaire (CITE 2), correspondant à la scolarité obligatoire dans la plupart des pays européens ; elles sont sous-représentées chez ceux qui ont achevé le deuxième cycle du secondaire ou des études post-secondaires non supérieures (CITE 3 et 4). Dans ces deux régions de l'OCDE, on constate également une sous-représentation des immigrés chez les personnes qui possèdent un diplôme universitaire (CITE 5 et au-delà), à l'exception du petit groupe de titulaires de doctorats (CITE 6). Dans l'ensemble, ces différences semblent être plus marquées aux États-Unis qu'en Europe.

Graphique 6.1. Niveau d'éducation des personnes nées dans le pays et des personnes nées à l'étranger

Répartition en pourcentage



Note : L'échantillon a été limité aux individus âgés de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. CITE : Classification internationale type des professions.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

Pour la suite, outre les niveaux de qualification, nous utilisons également comme outil de mesure l'âge auquel le niveau d'instruction le plus élevé a été atteint, moins six (marquant habituellement l'âge du début de la scolarisation) pour obtenir le nombre estimé d'*années d'études*. Les deux méthodes ont leurs avantages et leurs inconvénients. Si elle permet de mesurer les qualifications de manière pratique et synthétique, la classification CITE tient compte des interruptions éventuelles dans le parcours éducatif, qui peuvent être liées à l'achèvement de niveaux d'enseignement spécifiques, ne repose pas sur des hypothèses liées à l'âge d'entrée à l'école et n'est pas influencée par les redoublements. En revanche, la méthode fondée sur les années d'études mesure un intervalle (contrairement à la CITE, mesure exclusivement ordinale), qui peut facilement être interprété.

À ce niveau d'agrégation, les deux méthodes font apparaître des situations semblables. À la fois en Europe et aux États-Unis, les immigrants étudient moins longtemps que les autochtones. En Europe, les autochtones obtiennent leur diplôme le plus élevé à l'âge moyen de 19.7 ans, contre 18.7 ans pour les immigrants. Aux États-Unis, les autochtones obtiennent leur diplôme le plus élevé à l'âge de 19.5 ans, les immigrants à 18 ans au moyen d'un seul chiffre.

Les qualifications obtenues à l'étranger par rapport à celles acquises dans le pays de résidence

On constate de plus en plus souvent que les qualifications acquises à l'étranger, et en particulier dans des pays à faible revenu, sont décotées sur le marché du travail des pays de l'OCDE [voir, par exemple, Bratsberg et Ragan (2002) pour les États-Unis, Nordin (2007) pour la Suède, et Clark et Lindley (2009) pour le Royaume-Uni]. Il se peut que cette situation soit liée aux moins bonnes performances du système éducatif de certains pays d'origine, à la maîtrise insuffisante de la langue du pays hôte ou au manque de capital humain spécifique au pays hôte associés aux diplômés étrangers, ou encore à la difficulté pour les employeurs d'évaluer la valeur de ces qualifications (voir la section 6.3, qui traite de la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger).

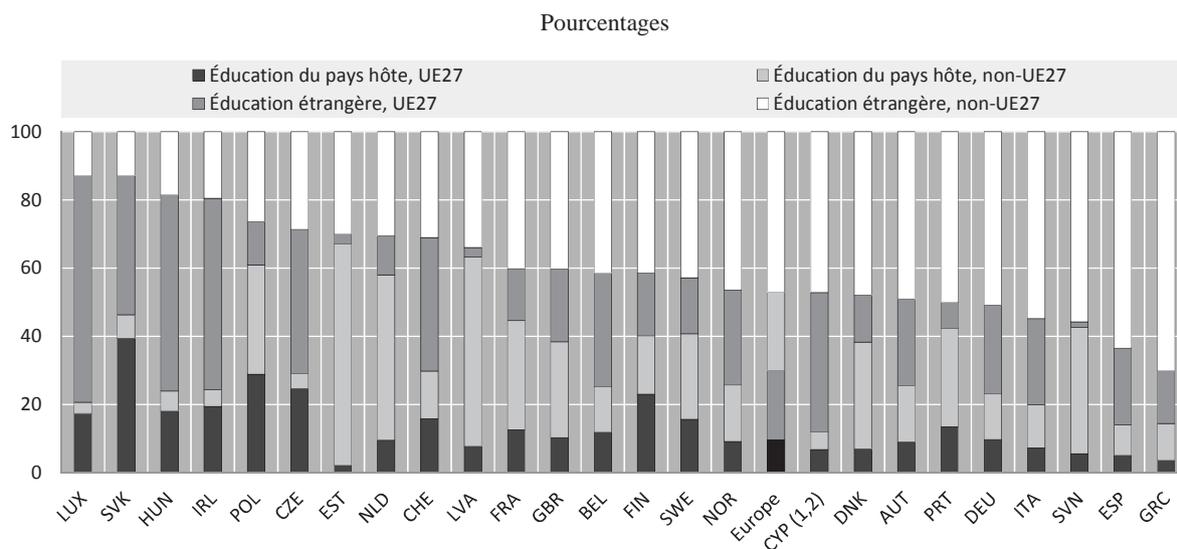
Jusqu'à présent, aucune comparaison internationale systématique n'a cependant été réalisée dans le cadre de l'OCDE quant aux résultats qu'obtiennent, sur le marché du travail, les immigrants ayant acquis leurs qualifications dans le pays hôte et ceux qui les ont obtenues à l'étranger. L'un des objectifs du présent chapitre est la comparaison systématique entre les immigrants qui ont atteint leur niveau d'instruction le plus élevé dans leur pays d'origine et ceux qui l'ont atteint dans le pays hôte⁴. Pour simplifier, ces deux groupes seront respectivement désignés ci-dessous comme ayant suivi une formation et/ou obtenu des qualifications dans leur pays d'origine ou ayant suivi une formation et/ou obtenu des qualifications dans le pays d'hôte.

Tant en Europe qu'aux États-Unis, 69 % des personnes nées à l'étranger ont effectué leurs études en dehors du pays hôte. Dans les analyses ci-dessous, les immigrants en Europe seront séparés en deux groupes à savoir les immigrants issus de l'un des 27 pays de l'Union européenne (UE27) et les immigrants issus d'autres pays. Le premier groupe bénéficie de la libre circulation dans la zone UE/AELE, ce droit étant assorti de plusieurs dispositions en faveur de la transférabilité des qualifications formelles. La proportion des qualifications acquises à l'étranger parmi ces migrants, qui représentent 38 % du total des immigrants en Europe, est pratiquement identique à celle observée pour l'ensemble des migrants, soit un peu plus de deux tiers.

Bien que, globalement, ce pourcentage soit à peu près le même aux États-Unis et en Europe, on relève une certaine hétérogénéité entre les pays européens. Le graphique 6.2 montre pour chaque pays la composition de la population immigrée en fonction de l'origine des qualifications et du pays d'origine du migrant (Union européenne ou hors UE). Au Luxembourg, plus de 80 % des personnes nées à l'étranger sont issues d'un des 27 autres pays de l'Union. En Suisse, ce pourcentage est également élevé (65 %). À l'inverse, la part des immigrés originaires de l'Union européenne est plus proche des 30 % en France, en Italie, en Espagne ou au Portugal.

Dans tous les pays européens sauf quatre, la majorité des immigrés ont acquis des qualifications à l'étranger. Trois de ces pays – l'Estonie, la Lettonie et la Pologne –, ont de faibles populations immigrées, lesquelles ont en outre été partiellement déterminées par l'évolution des frontières. Les Pays-Bas sont la seule exception, où les migrants non originaires de l'Union européenne qui ont fait leurs études dans le pays hôte constituent de loin le groupe le plus important.

Graphique 6.2. Origine des qualifications des personnes nées à l'étranger qui vivent en Europe, selon le pays de résidence



Note : Quatre pays (la Bulgarie, Malte, la Lituanie et la Roumanie) ne sont pas représentés dans ce graphique car le nombre d'immigrés d'au moins une des catégories n'atteint pas le seuil imposé par Eurostat pour la publication.

1. Note de la Turquie : les informations contenues dans la présente note à propos de « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'existe aucune autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs de l'île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre du Nord (RTCN). Tant qu'une solution durable et équitable n'aura pas été trouvée sous l'égide des Nations unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États membres de l'Union européenne qui sont membres de l'OCDE et de la Commission européenne : la République de Chypre est reconnue par tous les membres de l'Organisation des Nations unies, à l'exception de la Turquie. Les informations contenues dans la présente note se rapportent au territoire sous le contrôle effectif du Gouvernement de la République de Chypre.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail, 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Surveys 2009-2011.

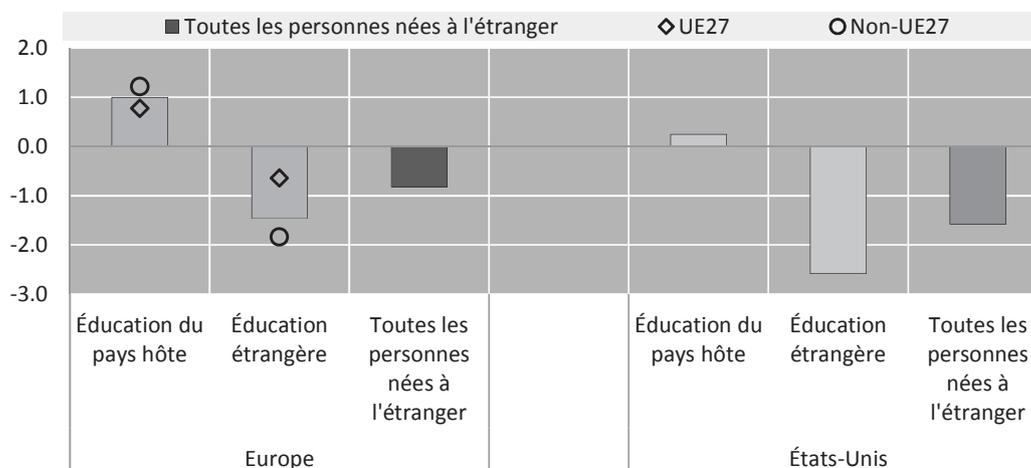
Le niveau d'instruction des immigrés

Années d'études

Après cette première analyse globale, nous comparerons les qualifications des personnes nées à l'étranger et celles des autochtones présentant des caractéristiques démographiques semblables (âge, sexe) qui vivent dans le même pays. Il est particulièrement important de tenir compte des caractéristiques démographiques dans le contexte du développement significatif des possibilités d'apprentissage observé à travers le monde au cours des cinquante dernières années.

Le graphique 6.3 compare les *années d'études* des personnes nées à l'étranger en fonction de l'origine de leurs qualifications avec celles des autochtones⁵. En moyenne, les immigrés ont étudié quasiment une année de moins que les autochtones du même âge et de même sexe en Europe, et une année et demie de moins aux États-Unis. Si l'on classe les immigrés d'après l'origine de leurs qualifications, une tendance se dégage clairement. Ceux qui ont fait leurs études dans le pays hôte ont en moyenne étudié plus longtemps que les autochtones, en particulier en Europe. En revanche, les immigrés ayant acquis leurs qualifications à l'étranger ont étudié deux années et demie de moins aux États-Unis, et près de deux années de moins en Europe (pour ceux qui ont obtenu leurs qualifications en dehors de l'Union européenne). Une ventilation par sexe ne fait apparaître aucune différence importante entre les hommes et les femmes, que ce soit en Europe ou aux États-Unis (voir le graphique 6.A1.1 de l'annexe).

Graphique 6.3. Années d'éducation des personnes nées à l'étranger par rapport aux personnes nées dans le pays



Note : L'échantillon se limite aux individus âgés de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les barres représentent les différences estimées dans le nombre d'années d'éducation grâce à une régression des moindres carrés ordinaire qui contrôle pour le sexe et les tranches d'âge de cinq ans (et les effets fixes pays en Europe). La différence est d'abord évaluée pour l'ensemble des personnes nées à l'étranger, puis en fonction du lieu d'obtention de leur qualification la plus élevée. Les coefficients estimés figurent dans le tableau 6.A1.1 de l'annexe.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

Le tableau 6.A1.8 de l'annexe montre les résultats séparément pour chacun des pays européens. On constate que les résultats présentés ci-dessus sont fortement influencés par les pays de l'UE15 et de l'AELE, qui ont des populations immigrées beaucoup plus importantes que les nouveaux pays de l'Union européenne. Dans quatre pays seulement -

la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse - les immigrés présentent, par rapport aux autochtones, une disparité identique ou supérieure à l'écart constaté aux États-Unis en ce qui concerne le nombre d'années d'études. Cependant, si l'on ne prend que les immigrés qui ont fait leurs études dans un pays n'appartenant pas à l'Union européenne, on observe des écarts significatifs dans plusieurs pays également : trois années d'études de plus en France et aux Pays-Bas, outre les quatre pays que nous venons d'évoquer. On relève une fois de plus que les immigrés qui ont fait leurs études dans le pays hôte comptabilisent, en règle générale, au moins autant d'années d'études que leurs homologues autochtones, et ce quelle que soit leur origine.

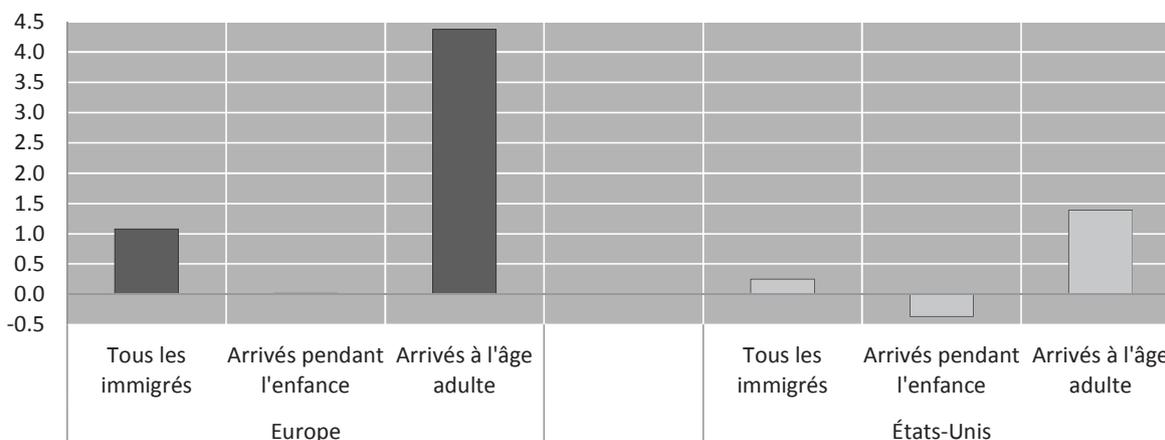
Études dans le pays de résidence et année d'arrivée

Les estimations ci-dessus concernent tous les immigrés, y compris ceux arrivés dans le pays hôte après avoir terminé leurs études. Dans cette section, nous examinons le niveau d'études des immigrés qui atteignent leur niveau d'instruction le plus élevé dans le pays hôte. Ces personnes arrivent en grande majorité à un jeune âge dans le pays hôte, et sont susceptibles de constituer un groupe fort différent de celui des immigrés qui s'installent dans le pays d'accueil après avoir terminé leurs études.

Les individus qui ont migré avant l'âge de 15 ans sont comparés à ceux qui sont arrivés plus tard. On a fixé ce seuil quelque peu arbitraire en tenant compte du fait que, dans la plupart des pays européens et des états des États-Unis, la scolarité obligatoire prend fin vers l'âge de 15 ans. Le plus souvent, un étranger arrivant dans le pays hôte avant l'âge de 15 ans continuera ses études dans le pays hôte pour au moins quelques années supplémentaires. Une personne qui migre après l'âge de 15 ans et qui fait ses études dans le pays hôte a choisi d'étudier dans ce pays, quel que soit le motif de sa migration. 70 pour cent des immigrés ayant obtenu un diplôme dans un pays d'Europe, et 66 % de ceux l'ayant obtenu aux États-Unis, ont migré alors qu'ils n'avaient pas encore 15 ans. En Europe et aux États-Unis, environ 10 % de l'ensemble des immigrés arrivés après l'âge de 15 ans ont obtenu un diplôme dans le pays hôte.

Le graphique 6.4 compare le nombre d'*années d'éducation* des immigrés ayant acquis des qualifications dans le pays d'accueil, selon qu'ils ont migré avant ou après l'âge de 15 ans, et celui de leurs homologues autochtones. En moyenne, les immigrés qui ont obtenu des qualifications dans le pays hôte sont plus instruits que les autochtones. Ce résultat est toutefois déterminé par le petit groupe d'immigrés qui sont arrivés à l'âge de 15 ans ou plus. On ne relève qu'une faible différence entre les autochtones et les étrangers ayant migré avant l'âge de 15 ans, et ce tant en Europe qu'aux États-Unis. Les immigrés venus dans le pays hôte pour y suivre des études, et ceux qui décident d'en faire après leur arrivée, atteignent en moyenne un niveau d'instruction supérieur à celui des autochtones. Cependant, les différences constatées entre les parcours éducatifs des personnes qui ont immigré à l'âge de 15 ans et ceux des autochtones paraissent plus importantes en Europe qu'aux États-Unis. Les immigrés arrivés en Europe dans leur enfance en provenance d'autres pays de l'Union européenne présentent un nombre d'années d'études légèrement inférieur. On ne relève aucune différence notable, en termes d'années d'études, entre les migrants provenant des pays de l'UE27 et ceux originaires d'autres pays qui sont arrivés après l'âge de 15 ans et ont fait leurs études dans le pays hôte.

Graphique 6.4. Différences en nombre d'années d'éducation entre les personnes nées à l'étranger qui ont étudié dans le pays hôte et les personnes nées dans le pays, en fonction de l'âge à la migration



Note : L'échantillon se limite aux individus âgés de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les barres représentent les différences estimées dans le nombre d'années d'éducation entre les personnes nées à l'étranger ayant acquis des qualifications dans le pays hôte et les personnes nées dans le pays grâce à une régression des moindres carrés ordinaire qui contrôle pour le sexe et les tranches d'âge de cinq ans (et les effets fixes pays en Europe).

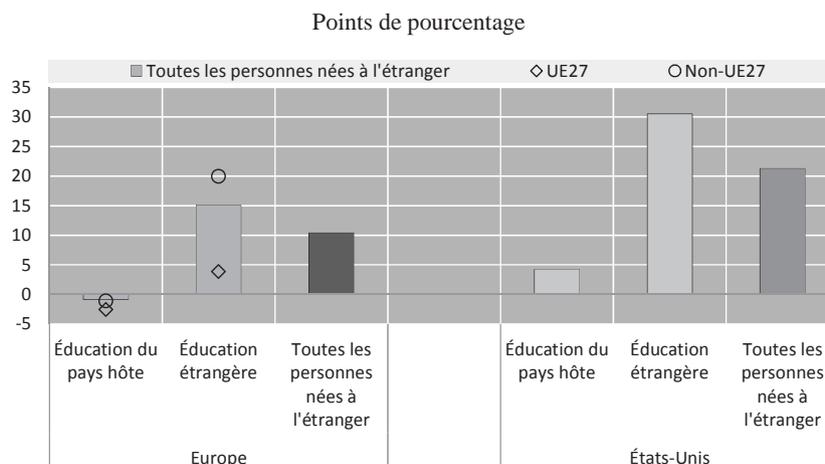
Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

Niveaux d'éducation

Les graphiques 6.5 et 6.6 montrent les différences de niveau d'instruction entre les immigrés et les autochtones pour deux niveaux particuliers : enseignement secondaire du premier cycle (CITE 0-2) et enseignement supérieur (CITE 5-6). Les barres représentent les coefficients de régression linéaire d'un indicateur variable en fonction des tranches d'âge et du sexe (et des effets pays pour l'Europe). L'indicateur équivaut à « 1 » si le niveau d'instruction le plus élevé ne dépasse pas le premier cycle de l'enseignement secondaire (graphique 6.4), et si l'intéressé est passé par l'enseignement supérieur (graphique 6.5).

En moyenne, les immigrés sont plus susceptibles que les autochtones d'interrompre leurs études après le premier cycle de l'enseignement secondaire. En Europe, le résultat est principalement déterminé par les immigrés qui ont effectué leurs études dans des pays extérieurs à la zone UE27. La probabilité que ces personnes aient interrompu leurs études au mieux après le premier cycle du secondaire est, par rapport aux autochtones, supérieure de 20 points de pourcentage. Dans toute l'Europe, seuls 27 % des autochtones n'ont pas dépassé ce niveau, alors qu'environ 54 % des immigrés de pays hors UE ont au maximum une qualification du premier cycle du secondaire. Aux États-Unis, la proportion d'immigrés ayant étudié à l'étranger sans dépasser le premier cycle de l'enseignement secondaire est également, en moyenne, de 30 points de pourcentage supérieure à celle des autochtones, ce qui est également trois fois supérieur à la part d'autochtones ayant atteint au maximum ce niveau d'instruction.

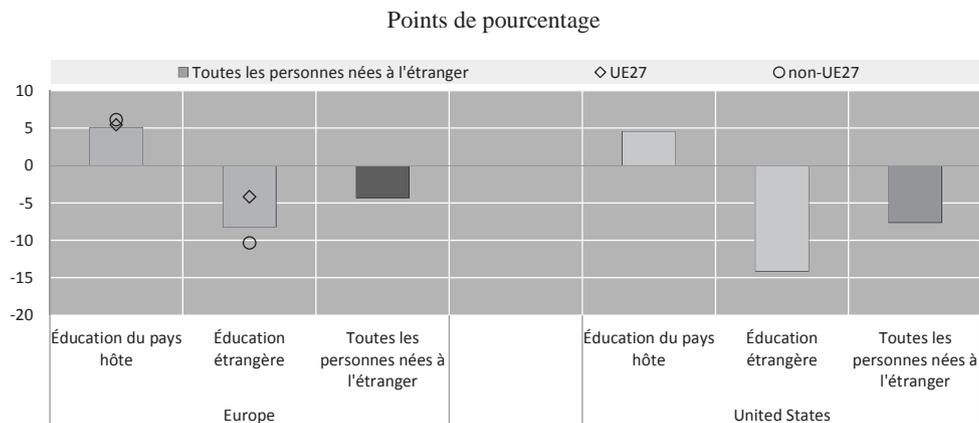
Graphique 6.5. Proportion d'individus n'ayant pas atteint le second cycle de l'enseignement secondaire parmi les personnes nées à l'étranger comparé aux personnes nées dans le pays



Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les barres représentent les différences estimées dans la proportion de personnes dont le niveau d'études est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire entre les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans le pays grâce à une régression des moindres carrés ordinaire qui contrôle pour le sexe, les tranches d'âge de cinq ans (et les effets fixes pays en Europe).

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

Graphique 6.6. Proportion d'individus ayant un niveau d'éducation tertiaire parmi les personnes nées à l'étranger comparé aux personnes nées dans le pays



Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les barres représentent les différences estimées dans la part des personnes ayant un niveau d'éducation tertiaire entre les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans le pays grâce à une régression des moindres carrés ordinaire qui contrôle pour le sexe et les tranches d'âge de cinq ans (et les effets fixes pays en Europe).

Source : Pays européens : Enquête sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

La différence est encore plus marquée si l'on prend les personnes n'ayant pas dépassé l'école primaire. Elles représentent 7 % des autochtones en Europe, et 2,5 % aux États-Unis, mais la part estimée d'immigrés provenant de pays non membres de l'Union européenne qui ont fait leurs études à l'étranger est plus de trois fois supérieure (24 %), et sept fois plus élevée pour les immigrés aux États-Unis⁶.

À l'autre bout du spectre, les immigrés qui ont fait des études dans un pays non européen sont, en Europe, seulement deux à trois fois moins susceptibles que les autochtones d'avoir suivi une quelconque forme d'enseignement supérieur. La situation est à peu près la même pour tous les immigrés aux États-Unis. La proportion moyenne d'autochtones ayant atteint l'enseignement supérieur est de 24 % en Europe, et de 40 % aux États-Unis. Les immigrés issus de pays non membres de l'Union européenne sont moins nombreux que les autochtones (10 points de pourcentage de moins) à avoir fait des études supérieures, cette proportion étant de 14 points de pourcentage aux États-Unis pour les immigrés qui possèdent un diplôme étranger.

Une comparaison des niveaux d'instruction ne fournit qu'une description partielle des qualifications des immigrés, principalement quant à leur utilisation sur le marché du travail. Il convient également de considérer le domaine d'études, en particulier pour les travailleurs très qualifiés. Le graphique 6.7 montre la répartition des autochtones et des différents groupes d'immigrés dans chaque domaine d'études pour les travailleurs issus de l'enseignement supérieur en Europe⁷. La principale conclusion que l'on peut tirer de ces graphiques est que les différences sont relativement marginales entre les groupes pour les différents domaines d'études. La répartition immigrés-autochtones est similaire pour les divers domaines d'études, du moins si l'on considère les résultats globalement, quel que soit l'endroit où l'enseignement a été suivi et que les immigrés viennent ou non de pays membres de l'Union européenne.

Nombre d'années depuis la migration pour les immigrés ayant suivi leurs études à l'étranger

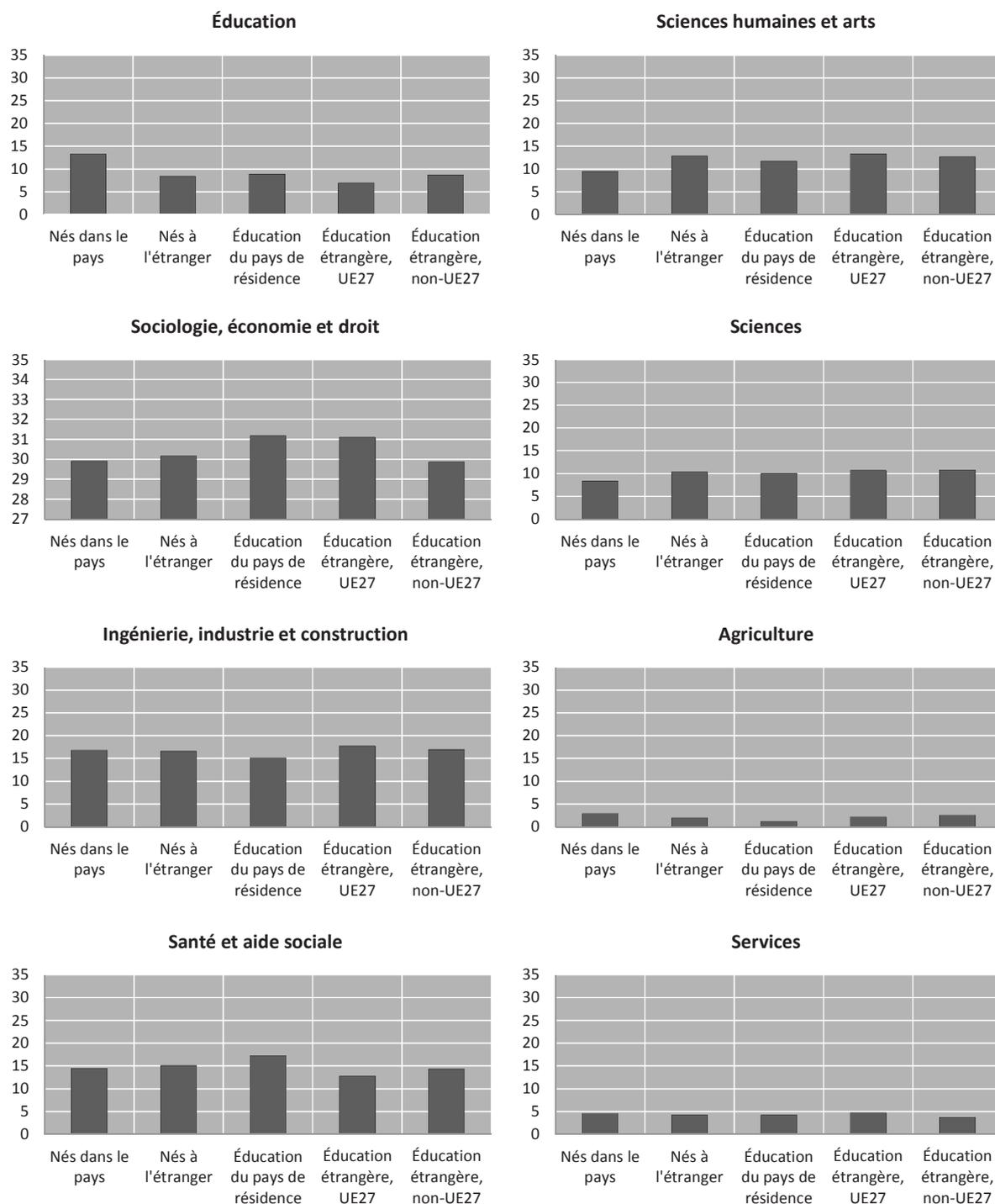
Certaines données montrent que, dans les pays de l'OCDE, les immigrés des cohortes récentes sont plus instruits que ceux des cohortes plus anciennes (Widmaier et Dumont, 2011). Cependant, ces études précédentes ne prennent pas en compte les différences d'âge ni, par conséquent, le fait que les niveaux d'instruction des autochtones ont également progressé avec le temps. Dans cette section, nous comparerons les *années d'études* des immigrés des différentes cohortes par rapport à celles des autochtones de la même tranche d'âge et du même sexe dans le même pays. Nous restreindrons notre analyse aux immigrés ayant fait leurs études à l'étranger, qui représentent 69 % du total⁸.

Le graphique 6.8 représente les *années d'études* pour les immigrés par tranches de cinq années de résidence par rapport aux autochtones en tenant compte de l'âge, du sexe et des effets fixes pays dans la spécification européenne⁹. Le schéma est manifestement monotone ; plus l'installation est récente, plus ils sont instruits par rapport aux autochtones des mêmes tranches d'âge dans les mêmes pays. L'augmentation du niveau d'instruction relatif des immigrés est plus importante en Europe qu'aux États-Unis. En Europe, bien que les immigrés de l'UE27 soient plus qualifiés que les personnes provenant d'autres pays pour l'ensemble des cohortes, le niveau d'instruction relatif a augmenté pour les immigrés de toutes origines.

Comme c'est le cas pour la plupart des estimations portant sur des cohortes d'immigrés, ces schémas doivent être interprétés avec précaution. Il se peut en effet que la tendance observée soit déterminée par une augmentation des qualifications relatives des immigrés dans les cohortes les plus récentes, mais elle peut tout autant s'expliquer par l'émigration sélective des individus les plus qualifiés au fil des ans. Le constat qui est fait ici est que, parmi les immigrés vivant dans le pays d'accueil à un moment donné (2009/11), ceux des cohortes récentes sont plus instruits que ceux des cohortes plus anciennes lorsqu'on les compare aux autochtones présentant des caractéristiques similaires.

Graphique 6.7. Domaines d'études des personnes ayant un niveau d'éducation tertiaire nées dans le pays ou à l'étranger

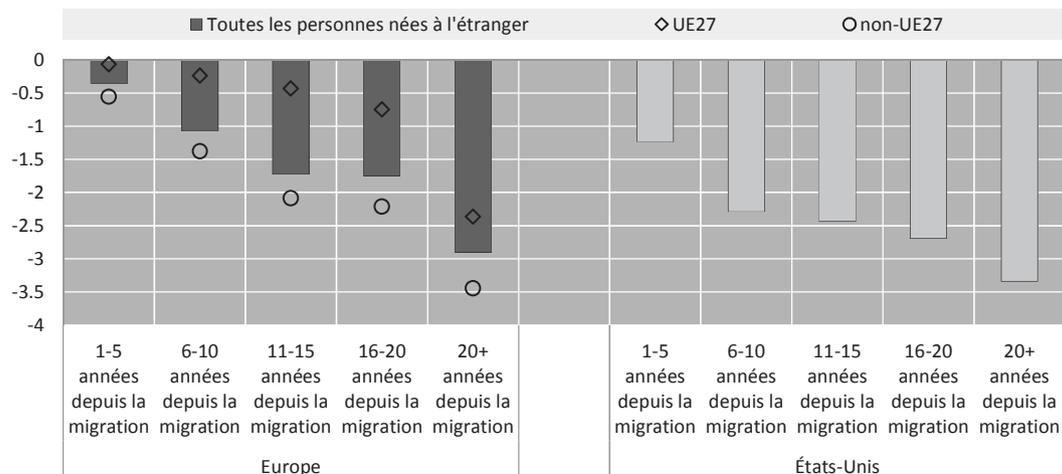
Distribution en pourcentages



Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

Graphique 6.8. Années d'études des immigrés ayant fait leurs études à l'étranger par rapport aux autochtones, en fonction du nombre d'années de résidence dans le pays hôte



Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les barres représentent les différences dans le nombre d'années d'éducation entre les personnes nées à l'étranger ayant acquis des qualifications dans le pays hôte et les personnes nées dans le pays grâce à une régression des moindres carrés ordinaire qui contrôle pour le sexe et les tranches d'âge de cinq ans (et les effets fixes pays en Europe)

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

Qualifications et motif de la migration

Le motif de la migration constitue l'une des principales différences entre les groupes d'immigrés. Les caractéristiques des immigrés venus dans le pays hôte pour étudier, pour travailler ou pour des raisons humanitaires sont susceptibles d'être différentes. Les qualifications que les différentes catégories de migrants apportent dans le pays hôte et la valeur qui leur est accordée sur le marché du travail sont également susceptibles de varier.

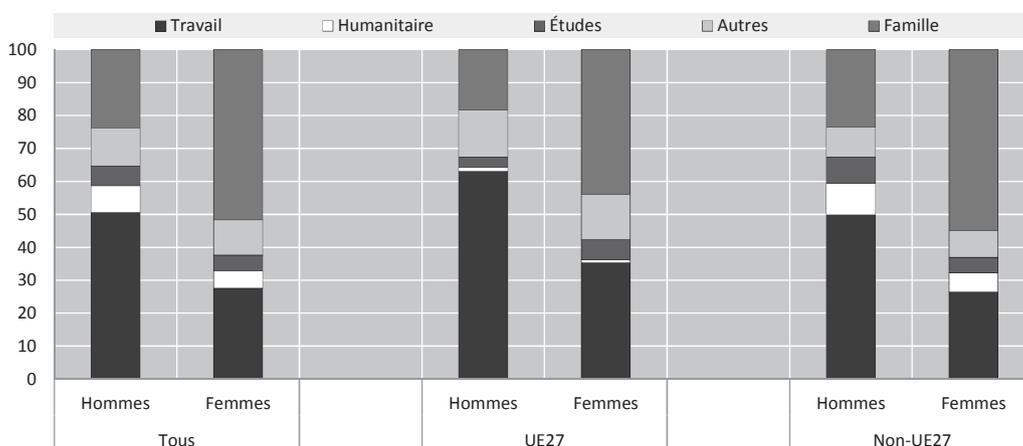
Selon l'OCDE (2012), 36 % des migrations permanentes vers les pays de l'OCDE étaient motivées par des raisons familiales en 2010 et 21 % étaient d'ordre professionnel (environ 40 % si l'on tient compte à la fois des migrations de travail et des flux liés à la libre circulation). On relève une grande hétérogénéité entre les pays : au Canada, en Nouvelle-Zélande et en Australie, la proportion de migrants de travail et de familles accompagnantes est importante ; il en était de même avant la récession de 2008-09 dans les pays d'Europe du Sud. La migration pour raison humanitaire est plus courante dans les autres pays européens de l'OCDE comprenant une forte population immigrée. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la libre circulation dans l'Union européenne, qui explique une grande partie des migrations de travail dans cette zone. En Suisse, par exemple, les migrations au titre de la libre circulation représentent 71 % des migrations de travail à caractère permanent.

Par conséquent, une forte proportion des immigrés qui arrivent dans les pays de l'OCDE ne sont pas directement sélectionnés puisqu'ils migrent pour des raisons familiales, en application d'accords de libre circulation ou pour des raisons humanitaires. La seule marge de manœuvre dont disposent les pouvoirs publics pour attirer une main-d'œuvre qualifiée dans les pays hôtes concerne le volume et la composition du flux des migrants de travail. La présente section décrit les qualifications des immigrés en tenant compte des différences quant aux motifs de la migration.

En 2008, l'Enquête européenne sur les forces de travail contenait des informations pour certains pays sur le type de migration, c'est-à-dire la raison auto-déclarée de la première migration vers le pays hôte¹⁰.

Le graphique 6.9 présente la répartition selon les motifs de migration en Europe, tels que déclarés par les immigrés, en faisant la distinction entre les hommes et les femmes. Chez les immigrés arrivés dans le pays hôte à l'âge de 15 ans ou plus, plus de 50 % des hommes indiquent qu'ils ont migré pour le travail, 20 % pour des raisons familiales et moins de 10 % pour des raisons humanitaires. S'agissant des femmes, la répartition est très différente : plus de la moitié des femmes immigrées déclarent avoir migré pour des raisons familiales et environ 25 % pour des raisons professionnelles. La proportion des immigrés ayant migré pour des raisons de travail est deux fois plus importante pour les immigrés issus de l'Union européenne que pour les immigrés issus d'autres pays, et ce pour les hommes et les femmes.

Graphique 6.9. Raison de la migration telle que rapportée par les migrants selon le sexe

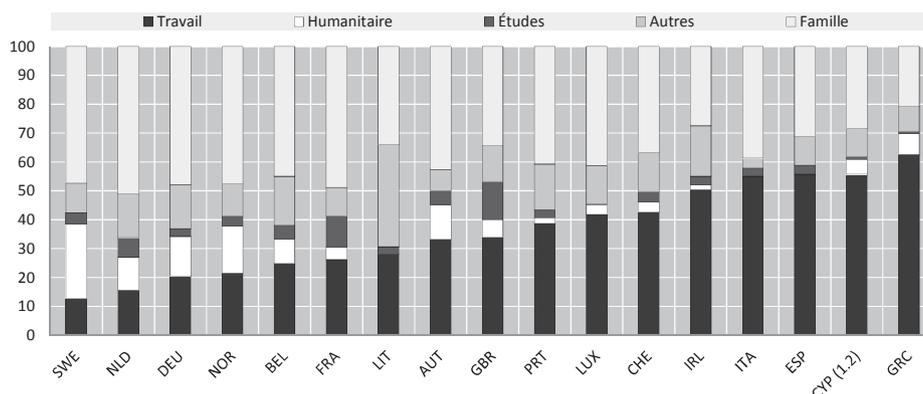


Note : L'échantillon se limite aux personnes nées à l'étranger âgées de 15 à 64 ans, qui ne poursuivent pas d'études à plein temps et ont migré à l'âge de 15 ans ou plus.

Source : Enquête sur les forces de travail, module ad-hoc 2008.

Le graphique 6.10 présente la répartition des motifs de migration pour les pays inclus dans le module ad hoc de l'enquête sur les forces de travail. Dans les pays d'immigration récente, tels que l'Espagne, la Grèce et l'Italie, la plupart des immigrés migrent pour le travail. Dans les pays européens d'immigration de longue date, tels que la France, l'Allemagne et la Belgique, la plupart des migrants déclarent avoir migré pour des raisons familiales. Les migrants humanitaires représentent une proportion importante de la population immigrée dans les pays nordiques, tels que la Suède et la Norvège.

Le graphique 6.11 montre l'origine des qualifications pour chaque groupe d'immigrés. Parmi ceux qui ont migré pour le travail, environ la moitié proviennent d'un autre pays de l'UE27, et ils ont pour la plupart fait leurs études à l'étranger. L'immense majorité des immigrés ayant quitté leur pays pour des raisons familiales et humanitaires ont fait leurs études à l'étranger. Chez les immigrés qui déclarent être venus pour étudier, près de 70 % sont originaires des pays extérieurs à l'UE27 et environ 40 % ont acquis leur niveau d'instruction le plus élevé dans leur pays d'origine.

Graphique 6.10. Composition de la population née à l'étranger selon la raison de la migration, par pays

Note : Limité aux individus nés à l'étranger âgés de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps et qui ont migré à l'âge de 15 ans ou plus. Les années d'études sont obtenues à partir de l'âge auquel est obtenu le diplôme, moins sept. Il faut toutefois relever que cette variable de substitution présente plusieurs lacunes, car l'âge d'entrée à l'école n'est pas le même dans tous les pays. En outre, les redoublements – dont le nombre est important dans certains pays – sont comptabilisés comme des années d'études supplémentaires. Enfin, un même nombre d'années d'études ne correspond pas nécessairement à un même niveau formel de qualification, en particulier dans certains pays européens où l'enseignement secondaire et l'enseignement tertiaire sont ordinairement plus longs.

1. Note de la Turquie : les informations contenues dans la présente note à propos de « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'existe aucune autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs de l'île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre du Nord (RTCN). Tant qu'une solution durable et équitable n'aura pas été trouvée sous l'égide des Nations unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États membres de l'Union européenne qui sont membres de l'OCDE et de la Commission européenne : la République de Chypre est reconnue par tous les membres de l'Organisation des Nations unies, à l'exception de la Turquie. Les informations contenues dans la présente note se rapportent au territoire sous le contrôle effectif du Gouvernement de la République de Chypre.

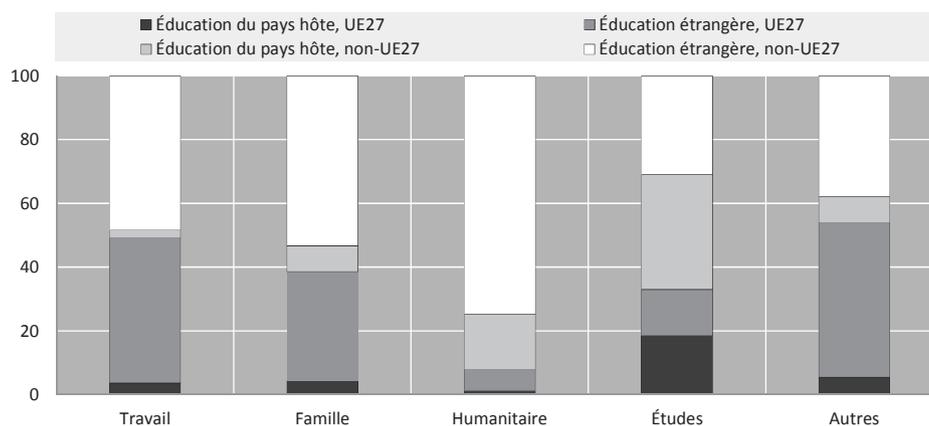
Source : Enquête sur les forces de travail, module ad-hoc 2008.

L'origine des qualifications des immigrés est étroitement corrélée à leur motif de migration, comme le montre le graphique 6.11. Nous montrons ci-dessus que les immigrés qui ont acquis leurs qualifications à l'étranger, et en particulier en dehors de l'Union européenne, ont des niveaux d'éducation plus faibles que les autochtones et que les immigrés ayant terminé leurs études dans le pays hôte. Pour comprendre dans quelle mesure cette tendance est liée au motif de la migration, la colonne 3 prend en compte à la fois ce motif et l'origine des qualifications. Le classement des différents groupes d'immigrés selon le nombre d'*années d'études* reste le même une fois qu'il a été tenu compte des différences dans l'origine des qualifications. De la même façon, les différences, en termes de niveau de formation, entre les immigrés qui ont acquis leurs qualifications dans le pays hôte et ceux qui les ont obtenues à l'étranger, en particulier en dehors de l'Union européenne, sont semblables à celles qui ont été présentées ci-dessus. Ces différences ne sont donc pas essentiellement déterminées par les différents groupes d'immigrés.

Le tableau 6.1 présente les différences, en nombre d'*années d'études*, entre les différents groupes d'immigrés en fonction du motif de migration, en tenant compte des caractéristiques individuelles et des différences dans l'origine des qualifications. Les immigrés qui déclarent avoir migré pour leurs études sont en moyenne beaucoup plus instruits que les autochtones, tandis que les immigrés dont les raisons étaient d'ordre professionnel, familial ou humanitaire sont moins qualifiés que les autochtones, et ce de manière dégressive dans l'ordre de ces trois types de migration. La colonne 2 compare les hommes et les femmes : les hommes qui ont migré pour le travail sont moins instruits que

leurs homologues féminins (en comparaison avec les autochtones, hommes et femmes). Chez les personnes qui ont migré pour des raisons familiales, les femmes sont relativement moins instruites que les hommes.

Graphique 6.11. Origines des qualifications des personnes nées à l'étranger, selon la raison de la migration



Note : L'échantillon se limite aux personnes nées à l'étranger âgées de 15 à 64 ans, qui ne poursuivent pas d'études à plein temps et qui ont migré à l'âge de 15 ans ou plus.

Source : Enquête sur les forces de travail, module ad hoc 2008.

Tableau 6.1. Années d'éducation et raison de la migration

	(1)	(2)	(3)
Travail	-0.862*** (0.0589)	-0.327*** (0.0910)	4.275*** (0.146)
Familles	-1.218*** (0.0610)	-1.364*** (0.0719)	3.844*** (0.139)
Humanitaire	-1.376*** (0.159)	-1.517*** (0.244)	3.588*** (0.216)
Études	3.829*** (0.143)	3.875*** (0.189)	7.030*** (0.153)
Autres	0.0304 (0.111)	0.0873 (0.148)	5.064*** (0.172)
Travail x Hommes		-0.857*** (0.118)	
Famille x Hommes		0.515*** (0.136)	
Humanitaire x Hommes		0.239 (0.322)	
Études x Hommes		-0.0880 (0.283)	
Autres x Hommes		-0.115 (0.223)	
UE27			0.0183 (0.207)
Éducation étrangère			-4.579*** (0.186)
Éducation hors UE27			-1.164*** (0.223)

Les erreurs-types figurent entre parenthèses.
*** p<1%, ** p<5%, * p<10%

Note : L'échantillon se limite aux personnes nées à l'étranger âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à temps plein et qui ont migré à l'âge de 15 ans ou plus. Les coefficients sont estimés à partir d'une régression linéaire qui contrôle pour le sexe, les tranches d'âge de cinq ans et les effets fixes pays. Tous les modèles comprennent aussi une constante.

Source : Enquêtes sur les forces de travail, module ad hoc 2008.

6.3. La valeur des qualifications des immigrés sur le marché du travail

La présente section compare les rendements que les immigrés tirent de leurs qualifications par rapport aux autochtones sur le marché du travail. Nous examinerons deux types de mesure des résultats : l'accès à l'emploi, mesuré par le taux d'emploi ; et l'adéquation entre la profession et le niveau d'instruction, mesurée par le taux de déclassement des diplômés de l'enseignement supérieur. La rémunération est la mesure la plus utilisée dans la littérature mais, pour la plupart des pays, elle n'est malheureusement pas encore disponible dans l'Enquête européenne sur les forces de travail. Toutes les estimations sont faites séparément pour l'Europe et les États-Unis.

Dans cette partie, les estimations revêtent le plus souvent la forme suivante :

$$Y_i = \alpha FB_i + \gamma EDU_i + \zeta EDU_i * FB_i + X_i \beta + C_i + \epsilon_i,$$

Où Y est une mesure de résultat pour l'individu i : un indicateur qui équivaut à « 1 » si l'individu est employé ou surqualifié ; FB est une variable indicatrice pour autochtone ; EDU est une mesure du niveau d'instruction atteint (années d'études ou niveau d'instruction) ; X représente des caractéristiques individuelles tels que l'âge et le sexe, et C les effets fixes pays (pour les pays européens).

Si l'on omet $EDU*FB$ des estimations, α serait la différence moyenne entre les immigrés et les autochtones pour le résultat visé, tenant compte des différences de formation, de caractéristiques individuelles et d'effets pays. ζ est la différence de rendement de la formation entre les immigrés et les autochtones, et α est donc la différence de résultats entre les groupes qui n'est pas expliquée par des différences de rendement de la formation.

Emploi

Nous commencerons par examiner les différences de rendement de la formation, en termes d'emploi, entre les autochtones et les personnes nées à l'étranger (i.e., le résultat est donc une variable indicatrice emploi). Le tableau 6.2 montre les estimations de coefficient fondées sur la spécification ci-dessus.

Le taux d'emploi des immigrés est en moyenne inférieur de 9 points de pourcentage à celui des autochtones avec le même nombre d'années d'études, de la même tranche d'âge, du même sexe et vivant dans le même pays européen. Aux États-Unis, l'écart en matière de taux d'emploi est estimé à seulement 3 points de pourcentage. La colonne 2 présente les différents rendements des années d'études pour les immigrés et les autochtones. Ces rendements sont de 25 % inférieurs pour les immigrés par rapport aux autochtones en Europe, et de plus de 50 % aux États-Unis. Cette différence explique intégralement l'écart qui existe entre les immigrés et les autochtones en matière d'emploi. La colonne 3 présente les différents rendements des qualifications acquises à l'étranger ainsi que les rendements des qualifications obtenues en dehors de l'UE27 en Europe. Les rendements inférieurs des qualifications des immigrés en termes d'emploi ne sont pas dus seulement à l'acquisition de ces qualifications à l'étranger. Les immigrés ayant obtenu leurs qualifications dans le pays hôte présentent un rendement plus faible de leurs années d'études par rapport aux autochtones, mais néanmoins plus élevé par rapport aux immigrés qui ont acquis leurs qualifications à l'étranger. Tant en Europe qu'aux États-Unis, le rendement des qualifications acquises à l'étranger représente à peu près la moitié du rendement des années d'études des autochtones.

Tableau 6.2. Déterminants du taux d'emploi liés à la formation

Points de pourcentage

	Europe				États-Unis		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(2)	(3)
Nés à l'étranger	-9.07*** (0.174)	1.11 (0.697)	4.26*** (1.39)	2.11 (1.43)	-2.79*** (0.230)	51.5*** (1.15)	39.2*** (2.33)
Années d'éducation		1.89*** (0.0104)	1.89*** (0.0104)	1.89*** (0.0104)		4.19*** (0.0373)	4.19*** (0.0373)
Nés à l'étranger x Années d'éducation		-0.470*** (0.0353)	-0.00503*** (0.0646)	-0.00477*** (0.0646)		-2.65*** (0.0595)	-1.95*** (0.114)
Éducation étrangère			9.48*** (2.01)	6.79*** (2.02)			16.0*** (2.46)
Éducation étrangère x Années d'éducation			-0.378*** (0.0973)	-0.403*** (0.0973)			-0.953*** (0.124)
Éducation hors UE27			-11.5*** (1.75)	-6.70*** (1.85)			
Éducation hors UE27 x Années d'éducation			0.0784 (0.0906)	0.0780 (0.0906)			
UE27				4.84*** (0.611)			

Les erreurs-types figurent entre parenthèses.

*** p<1%, ** p<5%, * p<10%

Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les coefficients sont estimés à partir d'une régression linéaire d'une variable muette de l'emploi qui contrôle pour le sexe, les tranches d'âge de cinq ans et les années d'éducation (et les effets fixes pays en Europe). Tous les modèles comprennent aussi une constante.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

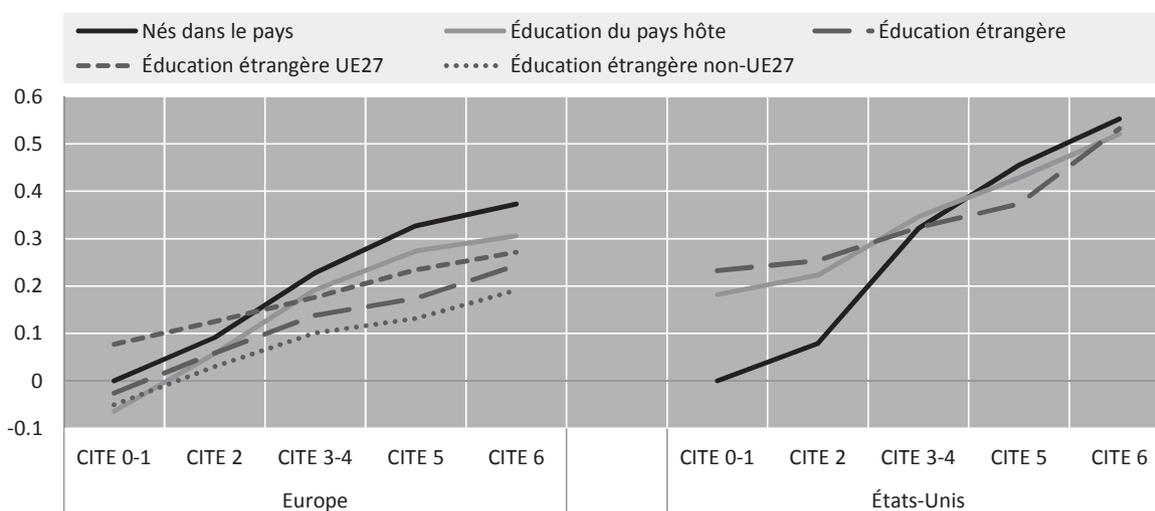
En Europe, les immigrés qui ont fait leurs études en dehors de l'UE27 présentent en moyenne un taux d'emploi plus faible, mais les rendements des années d'études accomplies en dehors de l'UE27 ne sont pas sensiblement différents de ceux des années d'études effectuées dans un autre pays de l'UE27. La colonne 4 pour l'Europe montre que les immigrés originaires d'autres pays de l'UE27 présentent un taux d'emploi plus élevé que les immigrés comparables d'autres origines, indépendamment de leur niveau d'instruction ou du lieu où ils ont fait leurs études.

Les schémas sont similaires pour les hommes et les femmes si l'on procède à une analyse distincte. Les résultats figurent dans le tableau 6.A1.2 de l'annexe. Le taux d'emploi moyen pour les hommes autochtones est de 78 %, et on estime qu'il est de 6 points de pourcentage inférieur à celui des immigrés. Pour les femmes autochtones, le taux d'emploi moyen est de 65 %, et on estime qu'il est de 12 points de pourcentage inférieur à celui des femmes immigrées. Tant les hommes que les femmes immigrés présentent un rendement plus faible de leur formation, en particulier si celle-ci a été acquise à l'étranger. Les rendements des qualifications acquises dans d'autres pays de l'Union européenne sont plus faibles pour les femmes, mais ils ne sont pas sensiblement inférieurs pour les hommes nés à l'étranger.

Il est concevable que les rendements des années d'études ne soient pas linéaires, et notamment que des niveaux d'instruction particuliers peuvent être associés à des rendements plus élevés. Nous allons maintenant évaluer les différences de rendements des niveaux d'instruction pour les immigrés et les autochtones.

Le graphique 6.12 représente les rendements estimés des niveaux d’instruction pour les autochtones et les différents groupes d’immigrés. Les coefficients pour les différentes spécifications sont présentés dans le tableau 6.A1.3 de l’annexe. Examinons tout d’abord les lignes pleines dans les graphiques. Elles représentent les rendements de la formation pour les autochtones et les immigrés qui ont acquis leur instruction dans le pays hôte. Elles sont définies en prenant comme base de référence le taux d’emploi des autochtones avec le niveau d’instruction le plus bas (enseignement primaire). La pente des lignes correspondant aux autochtones et aux immigrés ayant fait leurs études dans le pays hôte est similaire pour l’Europe ; c’est également le cas aux États-Unis pour les niveaux d’éducation plus élevés. Ceci implique que les rendements obtenus grâce à un certain niveau d’instruction sont les mêmes pour les deux groupes. Quel que soit le niveau de formation, les immigrés qui ont fait leurs études dans le pays hôte présentent un taux d’emploi inférieur à celui des autochtones en Europe, mais pas aux États-Unis.

Graphique 6.12. Taux d’emploi selon le niveau d’éducation le plus élevé



Note : L’échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d’études à plein temps. Les coefficients utilisés pour tracer les lignes pleines sont issus de la spécification de la colonne 3 du tableau 6.A1.3, qui est la spécification équivalente de la colonne 3 du tableau 6.2 ci-dessus. Les lignes en pointillé concernant l’Europe sont tracées sur la base de la spécification dans la colonne 4 du tableau 6.A1.3.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

Pour l’Europe, la ligne représentant les immigrés qui ont acquis leurs qualifications à l’étranger présente une inclinaison nettement moins prononcée que celle des autochtones. En particulier, les retombées d’une formation correspondant au deuxième cycle de l’enseignement secondaire ou d’études supérieures équivalant au niveau de la licence (BSc) ou de la maîtrise (MSc) sont inférieures lorsque les qualifications ont été acquises à l’étranger. Aux États-Unis, les retombées d’une formation suivie à l’étranger sont inférieures pour les niveaux d’instruction les moins élevés, mais on ne relève aucune différence pour l’enseignement supérieur.

Dans le graphique concernant l’Europe, les lignes en pointillé correspondent aux rendements des qualifications acquises à l’étranger, selon qu’elles ont été obtenues dans l’UE27 ou dans des pays extérieurs à cette zone. Les immigrés qui ont acquis leurs qualifications dans l’UE27 présentent des taux d’emploi plus élevés que les autres, quel

que soit leur niveau d’instruction. Les rendements liés à des niveaux d’instruction plus élevés sont similaires pour tous les immigrés diplômés à l’étranger.

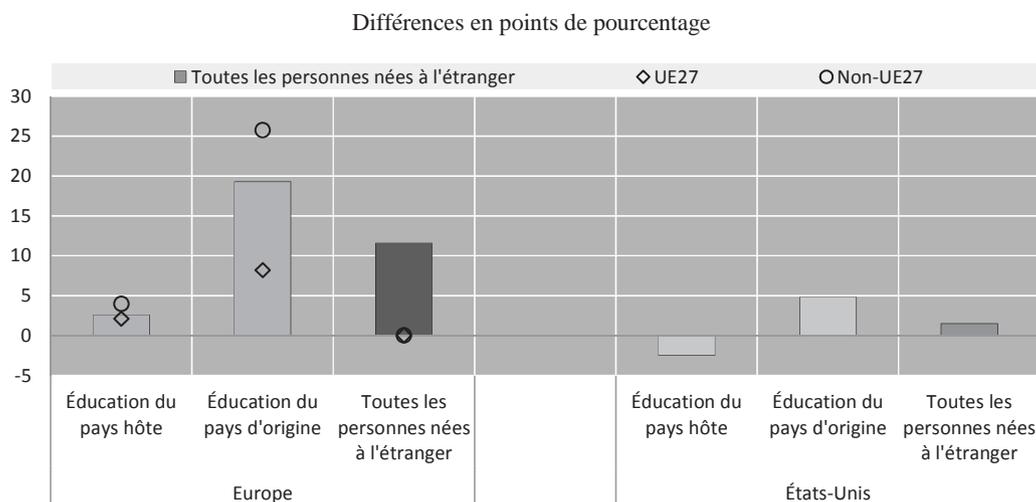
Le graphique 6.A1.2 de l’annexe présente les résultats pour certains pays européens de l’OCDE. Comme on peut le voir, la tendance observée est relativement stable dans tous les pays.

Déclassement

Pour le deuxième type de résultat, nous examinerons si les personnes issues de l’enseignement supérieur ont accès à des emplois qui correspondent à leur niveau d’instruction. La mesure que nous utilisons ici repose sur le classement des professions en trois niveaux de compétences sur la base de la classification CITP¹¹. Une personne occupant un emploi est « déclassée » si elle possède un diplôme de l’enseignement supérieur mais exerce un emploi qui ne correspond pas au niveau 1-3 de la classification CITP, i.e. qui n’est classé ni comme un emploi managérial ni comme une profession intermédiaire¹²

Dans quelle mesure les qualifications des immigrés et, en particulier celles acquises à l’étranger, permettent-elles d’avoir accès aux emplois les plus qualifiés ? Le graphique 6.3 présente les estimations comparant le déclassement des personnes nées dans le pays et des immigrés issus de l’enseignement supérieur. En moyenne, les immigrés ont un taux de déclassement supérieur à celui de leurs homologues nés dans le pays en Europe (12 points de pourcentage de plus) et aux États-Unis (1.5 point). Cependant, le taux moyen de déclassement des autochtones est bien plus élevé aux États-Unis qu’en Europe (29% et 19% respectivement).

Graphique 6.13. Taux de déclassement des personnes ayant un niveau d’éducation tertiaire nées à l’étranger comparé à celui des personnes ayant un niveau d’éducation tertiaire nées dans le pays



Note : L’échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ont un emploi, sont diplômées de l’enseignement supérieur et ne poursuivent pas d’études à plein temps. Les coefficients sont estimés sur la base d’une régression linéaire d’une variable muette du déclassement qui contrôle pour le sexe, les tranches d’âge de cinq ans et les années d’études (et les effets fixes pays en Europe). Les cercles et les diamants dans le diagramme de gauche présentent les résultats respectivement pour les migrants nés dans l’UE27 ou hors UE27.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

En Europe, le taux de déclassement supérieur des immigrés est presque intégralement déterminé par les immigrés qui ont acquis leurs qualifications à l'étranger, et en particulier par ceux qui les ont obtenues en dehors de l'UE27. Les différences observées entre les groupes d'immigrés sont marquées : ceux qui ont acquis leurs qualifications dans le pays hôte présentent un taux de déclassement de 3 points de pourcentage supérieur à celui des autochtones en Europe ; aux États-Unis, le taux de déclassement des immigrés ayant reçu une éducation dans le pays hôte est même plus faible que pour les autochtones, de 1.5 point de pourcentage. Au contraire, la différence est en Europe de 8 points de pourcentage pour les immigrés ayant fait leurs études dans un autre pays de l'UE27, et de 26 points de pourcentage pour ceux qui ont étudié en dehors de l'UE27 et elle est aux États-Unis de 7 points de pourcentage pour tous les immigrés ayant acquis leurs qualifications à l'étranger¹³.

Comme pour les résultats précédents relatifs au taux d'emploi, quelle que soit l'origine de la qualification, les immigrés provenant de l'Union européenne présentent en Europe des taux de déclassement légèrement inférieurs à ceux des immigrés comparables originaires d'autres pays. Les résultats sont présentés séparément pour les hommes et pour les femmes dans le tableau 6.A1.4 de l'annexe. En Europe, le taux de déclassement chez les autochtones issus de l'enseignement supérieur est de 19 % pour les hommes et de 20 % pour les femmes. La différence entre les autochtones et tous les immigrés est estimée à 9 points de pourcentage pour les hommes et à 14 points de pourcentage pour les femmes. Tant les hommes que les femmes immigrés présentent un taux de déclassement nettement plus élevé lorsqu'ils ont acquis leurs qualifications à l'étranger. Les hommes immigrés ayant obtenu leurs qualifications dans un autre pays de l'Union européenne ne sont pas beaucoup plus nombreux à être déclassés que les immigrés qui les ont acquises dans le pays hôte ; en revanche, on estime que le taux de déclassement chez les femmes qui ont acquis leurs qualifications dans un autre pays de l'UE est de 10 points de pourcentage supérieur à celui des femmes immigrantes ayant été formées dans le pays hôte. Ces résultats sont similaires à ceux qui sont présentés ci-dessus pour les taux d'emploi.

Le tableau 6.A1.9 de l'annexe présente les résultats pour chacun des pays européens. Le schéma est remarquablement stable pour tous les pays. Deux constats apparaissent toutefois. Premièrement, il faut relever l'incidence particulièrement élevée du déclassement chez les immigrés scolarisés à l'étranger dans les pays d'Europe du Sud et, pour les immigrés de l'UE27, en Irlande. Une grande proportion d'entre eux est constituée de migrants de travail arrivés récemment dans les pays évoqués, souvent pour répondre aux besoins en main-d'œuvre peu qualifiée même si nombre d'entre eux étaient issus de l'enseignement supérieur. De même, les cas de déclassement sont particulièrement nombreux chez les immigrés qui possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur obtenu dans un pays extérieur à l'UE27 et qui résident dans les pays scandinaves, où une grande partie des étrangers concernés sont des migrants humanitaires, dont nous verrons plus loin qu'ils sont davantage susceptibles d'être surqualifiés pour leur emploi.

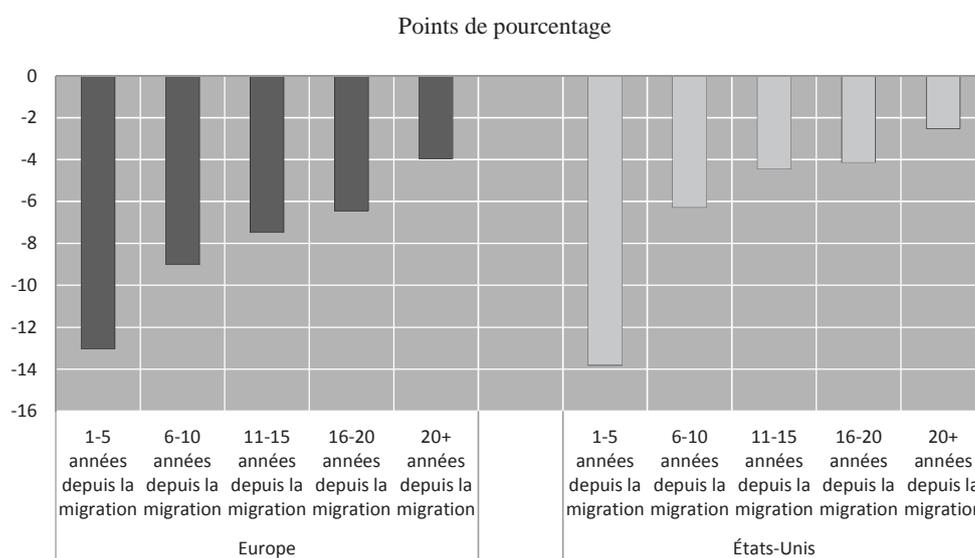
Années passées dans le pays hôte pour les immigrants qui ont fait leurs études à l'étranger

Les immigrés des cohortes les plus récentes sont plus instruits que ceux des cohortes précédentes lorsqu'on les compare avec les autochtones de même âge et de même sexe vivant dans le même pays. Dans la présente section, nous comparons les résultats des différentes cohortes d'immigrés qui arrivent dans le pays hôte après avoir terminé leurs

études. Nous évaluons des spécifications semblables à celles qui figurent dans le tableau 6.2, mais en limitant l'échantillon des immigrés à ceux qui ont acquis leurs qualifications à l'étranger et en les répartissant dans cinq groupes en fonction du nombre d'années qu'ils ont passées dans le pays hôte.

Le graphique 6.14 représente les différences estimées dans les taux d'emploi pour les immigrés des différentes cohortes par rapport aux autochtones, en tenant compte de l'âge, du sexe, du nombre d'*années d'études* et des effets pays pour l'Europe¹⁴. La tendance est claire : le taux d'emploi des immigrés est plus élevé pour ceux qui ont résidé plus longtemps dans le pays hôte. Afin de mettre en évidence les écarts dans le rendement de la formation pour les différentes cohortes d'immigrés, nous introduisons les *années d'études* conjuguées avec les années de résidence dans le même schéma d'estimation. Les différences de rendement pour les différentes cohortes ne sont pas marquées, sauf pour les immigrés qui résident depuis 20 ans ou plus dans le pays hôte et qui présentent des rendements de formation plus élevés que les immigrés arrivés plus récemment. Une analyse similaire portant sur le déclassement ne fait apparaître aucune tendance claire par rapport au nombre d'années de résidence.

Graphique 6.14. Différences de taux d'emploi entre les personnes nées à l'étranger qui ont obtenu leur diplôme à l'étranger et les personnes nées dans le pays, selon le nombre d'années de résidence



Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les coefficients sont estimés sur la base d'une régression linéaire d'une variable muette de l'emploi, qui contrôle pour le sexe, les tranches d'âge de cinq ans et les années d'éducation (et les effets fixes pays en Europe). Les coefficients pour ce modèle et pour d'autres figurent dans le tableau 6.A1.5 de l'annexe.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

Âge lors de la migration pour les immigrés qui ont fait leurs études dans le pays hôte

Dans cette section, nous tentons de savoir si les immigrés qui ont obtenu leur diplôme dans le pays hôte présentent un rendement de la formation inférieur à celui des autochtones. Ici encore, nous répartissons les immigrés dans deux groupes en fonction de l'âge qu'ils avaient lors de leur migration. Le tableau 6.3 présente des estimations pour le taux d'emploi et le tableau 6.15 pour le taux de déclassement.

En Europe, indépendamment de l'âge qu'ils avaient lorsqu'ils sont arrivés en Europe et si l'on tient compte des années d'études, les immigrés présentent des taux d'emploi inférieurs à ceux des autochtones. Aux États-Unis, seuls les immigrés arrivés à l'âge de 15 ans et plus ont des taux d'emploi plus faibles (colonne 1). Cependant, en Europe et aux États-Unis, le rendement de la formation pour les immigrés arrivés dans le pays hôte après l'âge de 15 ans est nettement inférieur à celui des immigrés arrivés plus tôt et à celui des autochtones (colonne 2).

Pour les immigrés issus de l'enseignement supérieur, le schéma en termes de déclassement diffère légèrement en Europe et aux États-Unis. En Europe, les immigrés arrivés après l'âge de 15 ans qui ont obtenu leur diplôme dans le pays hôte sont plus souvent déclassés que les autochtones, ce qui n'est toutefois pas le cas en moyenne pour les immigrés arrivés plus jeunes¹⁵. Aux États-Unis, les immigrés venus après l'âge de 15 ans qui ont acquis leurs qualifications dans le pays hôte sont moins susceptibles d'être déclassés que les autochtones comparables, tandis que le taux de déclassement pour les immigrés arrivés plus jeunes n'est pas sensiblement différent de celui des autochtones.

Tableau 6.3. Taux d'emploi des personnes nées à l'étranger qui ont obtenu leur diplôme dans le pays de résidence, selon l'âge à la migration

Points de pourcentage

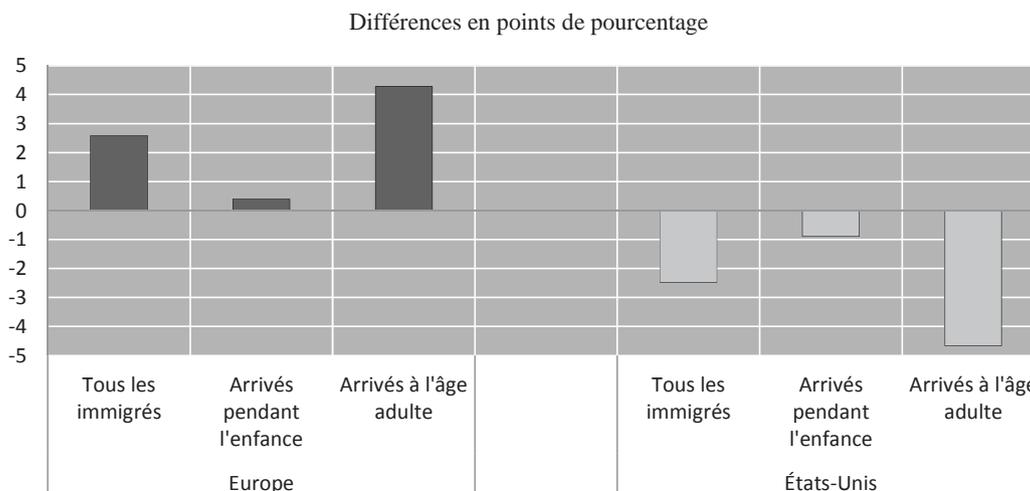
	Europe			États-Unis	
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)
Arrivés pendant l'enfance	-5.29*** (0.338)	-1.05 (1.64)	-3.76* (1.98)	1.77*** (0.483)	35.5*** (2.98)
Arrivés en tant qu'adultes	-8.83*** (0.662)	17.6*** (4.64)	16.7*** (4.99)	-1.13* (0.621)	49.2*** (4.06)
Années d'éducation	1.86*** (0.0104)	1.87*** (0.0104)	1.87*** (0.0104)	4.03*** (0.0361)	4.17*** (0.0373)
Arrivés pendant l'enfance x Années d'éducation		0.216*** (0.0803)	-0.163* (0.0941)		-1.78*** (0.153)
Arrivés en tant qu'adultes x Années d'éducation		-1.09*** (0.182)	-1.13*** (0.198)		-2.40*** (0.186)
UE 27			6.98** (2.80)		
UE 27 x Années d'éducation			-0.103 (0.131)		

Les erreurs-types figurent entre parenthèses.
*** p<1%, ** p<5%, * p<10%

Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les coefficients sont estimés sur la base d'une régression linéaire d'une variable muette de l'emploi qui contrôle pour le sexe, les tranches d'âge de cinq ans et les années d'éducation (et les effets fixes pays en Europe). Tous les modèles comprennent aussi une constante.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

Graphique 6.15. Taux de déclassement des personnes nées à l'étranger qui ont obtenu leur diplôme dans le pays de résidence comparé aux personnes nées dans le pays, selon l'âge à la migration



Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ont un emploi, un niveau d'éducation tertiaire et ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les coefficients sont estimés sur la base d'une régression linéaire d'une variable muette du déclassement qui contrôle pour le sexe, les tranches d'âge de cinq ans et les années d'éducation (et les effets fixes pays en Europe). Tous les modèles comprennent aussi une constante.

Source : Pays européens : Enquête sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

Type de migration

Cette dernière partie examine si les différences de rendement de l'éducation des différents groupes d'immigrés sont déterminées par les différences de rendement constatées en fonction du motif de la migration, dans les pays européens pour lesquels ces données existent. Le graphique 6.16 représente les estimations des différences de rendement pour les différents groupes en termes d'emploi, tandis que le tableau 6.4 présente les estimations en termes de surqualification.

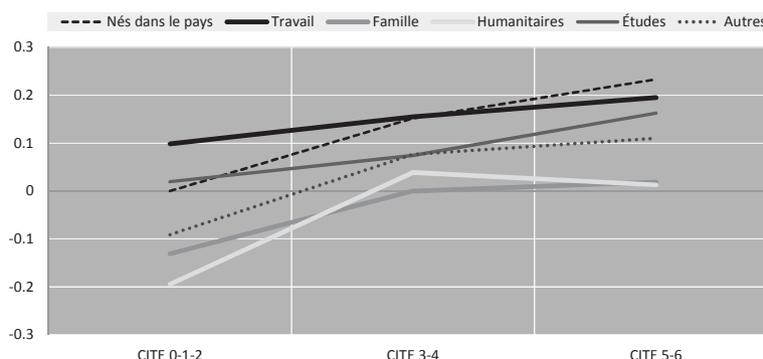
Les immigrés ayant migré pour des raisons liées au travail affichent des taux d'emploi plus élevés que les autochtones ayant des niveaux d'instruction plus faibles, mais aussi un rendement moins élevé des études secondaires et supérieures. Le taux d'emploi des personnes qui ont migré pour des raisons familiales ou humanitaires est nettement inférieur à celui des autochtones ou des migrants de travail pour tous les niveaux d'éducation, et le rendement de l'enseignement supérieur pour ces personnes est quasi nul.

L'effet du déclassement diffère également significativement selon les catégories d'entrée des migrants. Chez les personnes qui ont migré pour leurs études, ces taux sont semblables à ceux des autochtones tandis que ceux qui ont migré pour le travail ou pour des raisons familiales sont nettement plus souvent surqualifiés pour l'emploi qu'ils occupent. Enfin, ceux qui ont migré pour des raisons humanitaires présentent les taux de déclassement les plus élevés.

Dans la partie précédente, nous avons montré qu'en Europe, le rendement des études est inférieur, en termes d'emploi et d'adéquation entre profession et formation, pour les immigrés ayant acquis leurs qualifications à l'étranger, et en particulier en dehors de l'Union européenne. La prise en compte du motif de migration ne modifie en rien cette

tendance. L'analyse des différences de rendement en fonction de l'origine des qualifications montre que l'ordre d'importance des taux de déclassement dans les différents groupes reste le même et que les schémas attestés suivant l'origine des diplômes ne sont pas non plus particulièrement liés aux différents motifs de migration.

Graphique 6.16. Taux d'emploi selon le niveau d'éducation le plus élevé et la raison de la migration



Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les coefficients sont estimés sur la base d'une régression linéaire d'une variable muette de l'emploi qui contrôle pour le sexe, les tranches d'âge de cinq ans, les niveaux d'instruction et les effets fixes pays. Les estimations intégrales sont disponibles sur demande. Le groupe de référence est formé par les personnes nées dans le pays et ayant un bas niveau d'éducation (CITE 0-2).

Source : Enquête sur les forces de travail, module ad hoc 2008.

Tableau 6.4. Taux de déclassement et son rapport avec la raison de la migration

Points de pourcentage

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Nés à l'étranger	12.7*** (0.746)	2.91*** (1.10)				5.21 (14.0)
Travail			18.0*** (1.37)	13.4*** (2.39)	14.7*** (2.37)	11.6*** (2.49)
Famille			23.2*** (1.58)	18.8*** (2.31)	19.1*** (2.27)	15.6*** (2.61)
Humanitaire			34.2*** (3.87)	29.7*** (4.29)	30.3*** (4.28)	26.7*** (4.64)
Études			-0.228 (1.64)	-1.17 (2.14)	0.408 (2.10)	-2.18 (2.84)
Autres			9.54*** (2.19)	3.10 (2.83)	3.23 (2.74)	
Éducation étrangère		9.62*** (2.19)		3.62 (2.70)	2.54 (2.65)	2.93 (2.66)
Éducation non-UE27		15.3*** (2.84)		11.1*** (3.41)	11.3*** (3.37)	10.6*** (3.35)
UE27		-3.12* (1.85)		-8.52*** (2.80)	-9.41*** (2.75)	-9.26*** (2.76)
Domaine d'études					Oui	Oui
Domaine d'études x Nés à l'étranger					Non	Oui

Les erreurs-types figurent entre parenthèses.
*** p<1%, ** p<5%, * p<10%

Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ont un emploi, un niveau d'éducation tertiaire et ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les coefficients sont estimés sur la base d'une régression linéaire d'une variable muette du déclassement qui contrôle pour le sexe, les tranches d'âge de cinq ans et les effets fixes pays.

Source : Enquête sur les forces de travail, module ad hoc 2008.

6.4. Exemples de difficultés liées au transfert de qualifications du pays d'origine vers le pays hôte

Cette section examine deux facteurs principaux qui influencent la façon dont les immigrés peuvent valoriser leurs qualifications dans le pays hôte : les difficultés linguistique et, surtout pour les immigrés issus de l'enseignement supérieur, la reconnaissance de leurs qualifications. A nouveau, ces données ne sont disponibles que pour un nombre limité de pays européens de l'OCDE.

S'exprimer dans la langue du pays hôte

Dans le cadre du module ad hoc d'Eurostat 2008 de l'Enquête européenne sur les forces de travail, il a été demandé aux immigrés s'ils estimaient que leur manque de connaissance de la langue du pays hôte constituait une entrave à l'obtention d'un emploi en adéquation avec leurs qualifications et leur expérience professionnelle. La variable utilisée dans la présente section est une variable indicatrice égale à « 1 » si la personne répond par l'affirmative, c'est-à-dire si elle estime que ses lacunes linguistiques sont un obstacle sur le marché du travail. Cette mesure est bien sûr loin de constituer une évaluation objective des compétences linguistiques, mais elle permet de connaître le point de vue de l'immigré quant à ses compétences linguistiques et leur adéquation avec les exigences du marché de l'emploi du pays hôte.

Vingt-et-un pour cent des immigrés estiment que les difficultés linguistiques sont un frein important à l'obtention d'un emploi adéquat¹⁶. Les immigrés présentant un taux d'instruction plus faible sont surreprésentés dans ce groupe. Si l'on tient compte du niveau d'instruction, on constate que ce sont principalement les immigrés ayant acquis leurs qualifications à l'étranger, et en particulier en dehors de l'UE27, qui déclarent plus fréquemment que la langue est une difficulté majeure pour eux. Parmi les différents groupes d'immigrés définis en fonction du motif de la migration, les immigrés humanitaires sont les plus susceptibles de signaler des difficultés linguistiques, suivis par les migrants familiaux, par les migrants de travail et enfin par ceux qui déclarent être venus dans le pays hôte pour y faire des études. Le tableau 6.A1.6 de l'annexe présente l'estimation d'un modèle de probabilité linéaire de la mesure disponible concernant les problèmes linguistiques des immigrés.

Quels résultats les immigrés qui font état de difficultés linguistiques obtiennent-ils sur le marché du travail par rapport aux autres immigrés et aux autochtones ? Les immigrés rencontrant ce type de difficultés ont également un rendement plus faible de leur éducation sur le marché du travail en termes d'emploi et de surqualification.

Le tableau 6.5 présente les coefficients tirés de l'estimation des différences observées, en matière de taux d'emploi, entre les immigrés qui font état de difficultés linguistiques et ceux qui n'en n'ont pas. Le taux d'emploi est nettement inférieur pour les immigrés qui font eux-mêmes état de lacunes linguistiques. Les différences de niveaux d'instruction ne semblent pas influencer de manière différenciée cette difficulté¹⁷. La prise en compte de l'origine des qualifications, du motif de migration et des interactions entre ces variables et les années d'études ne modifie pas sensiblement les résultats. Les difficultés linguistiques sont toujours corrélées négativement aux taux d'emploi, indépendantes des catégories d'entrée, et du niveau et de l'origine des qualifications.

Tableau 6.5. Taux d'emploi des personnes nées à l'étranger associé à leurs difficultés linguistiques

Points de pourcentage

	(1)	(2)	(3)
Nés à l'étranger	7.44*** (0.328)	34.0*** (1.43)	
Années d'éducation	1.59*** (0.0202)	1.75*** (0.0209)	1.74*** (0.0210)
Années d'éducation x Nés à l'étranger		-1.38*** (0.0698)	
Problèmes linguistiques	-11.2*** (0.842)	-17.6*** (3.26)	-14.3*** (3.43)
Années d'éducation x Problèmes linguistiques		0.275 (0.169)	0.132 (0.179)
Éducation étrangère			-7.07 (9.06)
Éducation étrangère x Années d'éducation			0.118 (0.373)
Éducation non-UE27			0.386 (3.86)
Éducation non-UE27 x Années d'éducation			0.143 (0.160)
UE27			8.37*** (2.14)
Motif de la migration		Non	Oui
Motif de la migration x Années d'éducation		Non	Oui

Les erreurs-types figurent entre parenthèses.
*** p<1%, ** p<5%, * p<10%

Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les coefficients sont estimés sur la base d'une régression linéaire d'une variable muette de l'emploi qui contrôle pour le sexe, les tranches d'âge de cinq ans et les effets fixes pays.

Source : Enquête sur les forces de travail, module ad hoc 2008.

Le tableau 6.6 présente des résultats d'estimation similaires pour le taux de déclassement des immigrés issus de l'enseignement supérieur. Si l'on tient compte des caractéristiques démographiques et des effets fixes pays, les immigrés qui font eux-mêmes état de difficultés linguistiques présentent des taux de déclassement de 25 points de pourcentage supérieurs à ceux des immigrés qui n'éprouvent pas de telles difficultés, et de 35 points de pourcentage supérieurs à ceux des autochtones. La prise en considération des différences dans l'origine des qualifications, le domaine d'études et le motif de migration réduit cet écart mais l'incidence du déclassement demeure toutefois beaucoup plus élevée pour ce groupe d'immigrés. Pour les migrants de travail qui ne connaissent pas de difficultés linguistiques, il n'existe plus de différences significatives dans les taux de déclassement vis-à-vis des autochtones.

Tableau 6.6. Taux de déclassement des personnes nées à l'étranger associé à leurs difficultés linguistiques

Points de pourcentage

	(1)	(2)	(3)
Nés à l'étranger	9.56*** (0.814)		5.52 (10.7)
Problèmes linguistiques	25.1*** (2.18)	18.7*** (2.38)	17.3*** (2.37)
Éducation étrangère		2.18 (2.70)	1.87 (2.69)
Éducation non-UE27		12.6*** (3.54)	12.0*** (3.48)
UE27		-6.58** (2.94)	-7.42** (2.90)
Travail		10.1*** (2.61)	
Famille		14.9*** (2.57)	3.44 (2.14)
Humanitaire		28.9*** (4.51)	17.6*** (4.45)
Études		-4.39* (2.41)	-13.6*** (2.60)
Autres		-1.04 (3.07)	-12.3*** (2.57)
Domaine d'études	Non	Non	Oui
Domaine d'études x Nés à l'étranger	Non	Non	Oui

Les erreurs-types figurent entre parenthèses.
*** p<1%, ** p<5%, * p<10%

Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ont un emploi, un niveau d'éducation tertiaire et ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les coefficients sont estimés sur la base d'une régression linéaire d'une variable muette du déclassement qui contrôle pour le sexe, les tranches d'âge de cinq ans et les effets fixes pays. Le troisième modèle contrôle également pour le domaine d'études et une interaction entre le domaine d'études et le fait d'être né à l'étranger.

Source : Enquête sur les forces de travail, module ad hoc 2008.

La reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger

Parmi les immigrants issus de l'enseignement supérieur dans les pays européens de l'OCDE pour lesquels des données existent, 25 % ont demandé que leurs qualifications soient reconnues dans le pays hôte. Si l'on tient compte des différences dans le niveau d'instruction atteint, les immigrants qui s'installent dans le pays d'accueil pour y faire des études sont beaucoup plus susceptibles d'avoir recours aux procédures de reconnaissance des diplômes, ce qui semble indiquer que cette reconnaissance sert principalement à la poursuite des études dans le pays hôte, et permet notamment l'accès à des établissements de l'enseignement supérieur. Loin derrière, on trouve les immigrants venus pour des raisons humanitaires ou familiales, puis ceux qui ont migré pour le travail. Les immigrants qui ont acquis leurs qualifications à l'étranger demandent plus souvent la reconnaissance de leurs qualifications si celles-ci ont été acquises en dehors de l'UE27. Les immigrants ayant atteint leur niveau d'instruction le plus élevé dans le pays hôte cherchent plus souvent à faire reconnaître leurs diplômes que les immigrants qui ont acquis leurs qualifications

exclusivement à l'étranger. On relève également des différences pour les domaines d'études : la santé et le bien-être constituent de loin le domaine d'études le plus répandu chez les immigrés qui souhaitent faire reconnaître leurs qualifications : 16 points de pourcentage de plus que le domaine figurant en deuxième position, à savoir la formation des enseignants et les sciences l'éducation. Le tableau 6.A1.7 de l'annexe présente les coefficients tirés de modèles linéaires relatifs à la probabilité que les immigrés issus de l'enseignement supérieur demandent la reconnaissance de leurs qualifications¹⁸.

Le tableau 6.7 présente les différences estimées des taux de déclassement entre les immigrés issus de l'enseignement supérieur qui ont demandé la reconnaissance de leurs diplômes et ceux qui ne l'ont pas fait. Pour les premiers, le différentiel de déclassement par rapport aux autochtones est inférieur de deux tiers à celui que l'on observe pour les immigrés n'ayant pas fait la demande. La prise en compte des différences dans l'origine des qualifications, le motif de migration et le domaine d'études ne modifie pas sensiblement ce schéma. S'il peut exister une sélection positive chez les immigrés qui souhaitent faire reconnaître leurs qualifications, le résultat positif de ces immigrés n'est ainsi déterminé ni par l'origine de leurs qualifications, ni par le type de migration, ni par le domaine d'études.

Tableau 6.7. Taux de déclassement et reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger

	Points de pourcentage			
	(1)	(2)	(3)	(4)
Nés à l'étranger	27.1*** (1.39)	18.9*** (3.58)		31.8** (13.8)
Reconnaissance	-9.57*** (2.20)	-11.0*** (2.31)	-9.15*** (2.23)	-9.65*** (2.31)
Éducation étrangère		19.9 (4.07)		-1.71 (4.23)
Éducation non-UE27		20.0*** (5.53)		20.5*** (5.96)
UE27		-9.30* (5.01)		-7.33 (5.58)
Travail			26.4*** (1.80)	-15.9*** (4.76)
Famille			32.1*** (2.18)	-13.2*** (4.87)
Humanitaire			45.2*** (4.42)	
Études			10.1** (4.19)	-31.2*** (6.35)
Autres			16.6*** (3.00)	-29.6*** (5.23)
Domaine d'études	Non	Non	Non	Oui
Domaine d'études x Nés à l'étranger	Non	Non	Non	Oui

Les erreurs-types figurent entre parenthèses.
*** p<1%, ** p<5%, * p<10%

Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ont un emploi, un niveau d'éducation tertiaire et ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les coefficients sont estimés sur la base d'une régression linéaire d'une variable muette du déclassement qui contrôle pour le sexe, les tranches d'âge de cinq ans et les effets fixes pays.

Source : Enquête sur les forces de travail, module ad hoc 2008.

6.5. Conclusion

Cette première analyse a mis en évidence plusieurs conclusions importantes du point de vue de l'action des pouvoirs publics. Premièrement, les tendances sont semblables tant pour les États-Unis que pour l'Europe, et elles montrent en particulier que dans ces deux régions, les immigrés ont en moyenne fait moins d'études que les autochtones. Ceci est dû principalement au fait que les immigrés ayant acquis leurs qualifications à l'étranger ont en moyenne nettement moins d'études à leur actif. Les immigrés aux États-Unis présentent souvent des taux d'instruction inférieurs à ceux de leurs homologues d'Europe, mais dans les deux cas, les immigrés de fraîche date sont plus instruits que ceux implantés depuis plus longtemps dans le pays. Les immigrés récents ont aussi pratiquement le même nombre d'années d'études que les autochtones du même âge et du même sexe vivant dans le même pays, en particulier en Europe. Cette tendance forte, qui vaut quel que soit le pays d'origine, atteste clairement une évolution de la structure des flux migratoires dans le sens d'une migration plus qualifiée.

Deuxièmement, les qualifications obtenues à l'étranger revêtent sur le marché du travail une valeur nettement inférieure à celles acquises dans le pays hôte, et leur rendement en termes d'accès à l'emploi et de qualité de la fonction est plus faible que dans le cas des autochtones et des immigrés ayant une qualification acquise dans le pays hôte. On constate ici encore que les résultats sont similaires en Europe et aux États-Unis. En Europe, les diplômes obtenus dans des pays non membres de l'Union européenne sont nettement plus décotés sur le marché du travail que ceux acquis au sein de l'Union. Il convient toutefois de relever que, dans les deux régions, l'instruction reçue dans le pays hôte semble avoir plus de poids sur le marché du travail que l'origine des immigrés, à la fois en termes d'accès à l'emploi et de niveau de la fonction.

Troisièmement, les migrants humanitaires peinent beaucoup plus à faire valoir leurs qualifications sur le marché du travail que d'autres catégories d'immigrés. Les migrants de travail éprouvent moins de difficultés à cet égard, mais ne semblent toutefois pas capables d'obtenir les mêmes résultats, lorsqu'ils ont un niveau d'études plus élevé, que les autochtones ayant les mêmes caractéristiques. Ces constatations ne peuvent s'expliquer par les différences dans les domaines d'études, ces derniers étant remarquablement similaires, tant entre les immigrés et les autochtones qu'à l'intérieur même des catégories de migrants issus de l'enseignement supérieur.

Quatrièmement, cette décote semble être en partie liée aux moins bonnes connaissances linguistiques de certains migrants, lesquelles sont à l'origine de résultats nettement moins bons sur le marché du travail. En effet, l'incidence du déclassement pour les migrants de travail qui indiquent bien connaître la langue du pays d'accueil n'est plus supérieure à celle des autochtones ayant les mêmes caractéristiques. Ce constat vaut quel que soit le niveau d'instruction du migrant. Tant pour l'accès à l'emploi que pour la qualité de ce dernier, les difficultés linguistiques constituent un déterminant plus important que l'origine de la qualification, ce qui laisse penser qu'il y aurait un intérêt majeur à investir davantage dans l'apprentissage de la langue du pays hôte.

Enfin, la reconnaissance formelle des diplômes obtenus à l'étranger permet aux personnes issues de l'enseignement supérieur d'accéder à de meilleurs emplois. Ce constat est très fréquent, quel que soit le type de migration et le domaine d'études. Il semble donc, à première vue, que la reconnaissance des qualifications peut constituer un moyen prometteur de répondre aux doutes de l'employeur quant à la valeur réelle des diplômes étrangers. Il serait donc dans l'intérêt des pays de faciliter et de promouvoir une

telle reconnaissance. Cependant, la solution la plus rentable consisterait vraisemblablement à investir davantage dans les formations passerelles permettant aux immigrés d'obtenir des diplômes dans le pays hôte, ce à quoi les employeurs semblent attacher encore plus d'importance qu'à des diplômes étrangers pourtant formellement reconnus.

Notes

1. Les expressions « immigré » et « personne née à l'étranger » sont donc utilisées comme synonymes dans le présent document.
2. Bien que les qualifications formelles soient un bon substitut des compétences, les deux termes renvoient à des concepts différents, et ce pour plusieurs raisons (voir OCDE, 2011). Premièrement, les qualifications ne reflètent que les compétences acquises dans l'enseignement formel et au cours d'une formation agréée. Deuxièmement, à chaque niveau de qualification, la performance des élèves varie sensiblement, tout comme le domaine d'études. Les résultats d'enquêtes visant à mesurer les compétences ont également montré que la performance des systèmes d'enseignement varie fortement en fonction des pays. Troisièmement, les compétences acquises en cours d'emploi ne sont pas mesurées ; et, enfin, certaines des compétences reflétées dans des qualifications formelles peuvent se perdre avec le temps si elles ne sont pas exploitées ou actualisées.
3. Cependant, deux publications récentes de l'OCDE exposent succinctement des comparaisons internationales : Widmaier et Dumont (2011) et OCDE (2012a).
4. À cette fin, nous créons – pour les immigrés non scolarisés à plein temps – une variable qui compare l'année de la migration et l'année d'obtention de la qualification la plus élevée, afin de déterminer si le parcours éducatif a été effectué dans le pays hôte ou dans le pays d'origine. L'année de migration est calculée sur la base des années de résidence dans le pays hôte. Pour les pays européens, Eurostat fournit les années de résidence des immigrés sous la forme d'une variable continue exclusivement pour les dix premières années, puis avec des intervalles de cinq ans. Il est toutefois possible de déterminer où le diplôme le plus élevé a été obtenu pour environ 90 % des immigrés (pour lesquels on dispose des années de résidence et de l'année d'obtention du diplôme). S'agissant des immigrés dont on ne connaît pas l'année d'obtention du diplôme, nous utilisons les informations relatives au plus haut diplôme obtenu pour en déduire l'âge approximatif qu'avait alors la personne. Cette variable est ainsi créée pour 85 % de tous les immigrés qui ne sont pas scolarisés à plein temps. Dans l'enquête CPS, l'année d'obtention du diplôme n'est pas disponible. À partir du plus haut diplôme obtenu, on détermine l'âge moyen auquel l'intéressé a cessé d'être scolarisé. La traduction du niveau d'instruction en années d'études et la détermination de l'origine du diplôme le plus élevé dans l'enquête CPS s'appuient sur les constructions de Bratsberg et Ragan (2002). Tant dans l'EFT européenne que dans l'enquête CPS, l'année de migration est exprimée en intervalles (principalement des intervalles de deux années). Il est possible d'estimer l'origine de la qualification la plus élevée obtenue pour 92 % des immigrés qui ne sont pas scolarisés à temps plein.
5. Les années d'études sont obtenues à partir de l'âge auquel est obtenu le diplôme, moins sept. Il faut toutefois relever que cette variable de substitution présente plusieurs lacunes, car l'âge d'entrée à l'école n'est pas le même dans tous les pays. En outre, les redoublements – dont le nombre est important dans certains pays – sont comptabilisés comme années d'études supplémentaires. Enfin, un même nombre d'années d'études ne correspond pas nécessairement à un même niveau formel de

- qualification, en particulier dans certains pays européens où l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur prennent plus de temps.
6. Les coefficients de l'estimation figurent dans le tableau 6.A1.1 de l'annexe.
 7. Le Current Population Survey n'a pas pris en compte le domaine d'études.
 8. On peut dès lors supposer que les années écoulées depuis la migration ont été passées sur le marché du travail du pays d'accueil.
 9. La Belgique n'est incluse dans aucune des estimations utilisant la variable « années depuis la migration » en raison d'un problème de codage de la variable dans l'Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne.
 10. Il convient de noter que cela ne correspond pas nécessairement à la catégorie d'entrée officielle, bien que les deux semblent être les mêmes pour la plupart des migrants. Il n'existe aucune information semblable pour les États-Unis dans le CPS. Cette section utilise uniquement les données de l'EFT européenne pour les pays qui ont mis en œuvre le module ad hoc sur la migration en 2008 dans leur EFT nationale.
 11. Pour une analyse de cette question et d'autres manières de mesurer le déclassement, voir Quintini (2011).
 12. Les managers des petites entreprises sont exclus.
 13. Nous avons également exécuté un modèle qui tient compte des différences en termes de déclassement par rapport au domaine d'études, en introduisant des variables indicatrices pour le domaine d'études et les interactions avec la variable indicatrice pour les personnes nées à l'étranger, prenant ainsi en considération les différences entre les immigrés et les autochtones dans le taux de déclassement pour tous les domaines d'études. Bien que le domaine d'études explique largement le taux de déclassement, les différences entre les immigrés et les autochtones, et entre les différents groupes d'immigrés, restent pratiquement inchangées. Compte tenu de la ressemblance étroite des domaines d'études (voir graphique 6.6 ci-dessus), tant entre les autochtones et les immigrés qu'au sein des groupes d'immigrés, il va de soi que ce résultat n'est pas nécessairement surprenant.
 14. La prise en compte des différences de rendements de la formation entre les autochtones et les immigrés ne modifie pas les résultats. Les coefficients des différentes spécifications figurent dans le tableau 6.A1.5 de l'annexe.
 15. Comme pour les estimations ci-dessus, introduire le domaine d'études et une action réciproque entre l'immigré et le domaine d'études ne modifie pas sensiblement les coefficients.
 16. Le taux d'absence de réponse à cette question est toutefois élevé (28 %).
 17. Ce résultat peut être lié à la prise en compte de l'instruction en utilisant le nombre d'années d'études au lieu du niveau d'instruction. Cependant, l'échantillon utilisé est trop limité pour faire apparaître des différences notables entre les niveaux d'instruction.
 18. Une distinction entre les résultats selon que les migrants proviennent de pays de l'Union européenne ou d'autres pays laisse à première vue penser que ces derniers bénéficient davantage de la reconnaissance de leurs qualifications. Les différences ne sont toutefois pas significatives sur le plan statistique compte tenu de la taille réduite des échantillons. Les résultats sont disponibles sur demande.

Références

- Berman, E., K. Lang et S. Erez (2003), « Language-skill Complementarity: Returns to Immigrant Language Acquisition », *Labour Economics*, vol. 10, n° 3, pp. 265-290, juin.
- Bratsberg, B. et Jr. J.F. Ragan (2002), « The Impact of Host-Country Schooling on Earnings: A Study of Male Immigrants in the United States », *Journal of Human Resources*, vol. 37, n° 1, pp. 63-105, hiver.
- Clark, K et J. Lindley (2009), « Immigrant Assimilation Pre and Post Labour Market Entry: Evidence from the UK Labour Force », *Journal of Population Economics*, vol. 22, pp. 175-198.
- Nordin, M. (2007), « Immigrants' Returns to Schooling in Sweden », *Working Paper No. 12*, IFAU.
- OCDE (2012a), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrants 2012*. Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264073432-fr>.
- OCDE (2012b), *Des compétences meilleures pour des emplois meilleurs et une vie meilleure*. Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264178717-fr>.
- OCDE (2012c), *Perspectives des migrations internationales 2012*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2012-fr.
- OCDE (2011), *Perspectives des migrations internationales 2011*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2011-fr.
- Quintini, G. (2011), « Over-qualified or Under-skilled: A Review of Existing Literature », Documents de travail de l'OCDE : questions sociales, emploi et migrations, n° 121, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kg58j9d7b6d-en>.
- Widmaier, S. et J.C. Dumont (2011), « Are Recent Immigrants Different? A New Profile of Immigrants in the OECD (DIOC 2005/2006) », Documents de travail de l'OCDE : questions sociales, emploi et migrations, n° 126, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kg3ml17nps4-en>.

Annexe 6.A1

Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableau 6.A1.1. Niveau d'éducation atteint et rapport avec le lieu des études

	Europe											
	(1) Années édu.	(2) Années édu.	(3) sup. Secondaire	(4) sup. Secondaire	(5) inf. Secondaire	(6) inf. Secondaire	(7) Primaire	(8) Primaire	(9) Tertiaire	(10) Tertiaire	(11) Master/ Doctorat	(12) Master/ Doctorat
Nés à l'étranger	-0.812*** (0.0190)	1.231*** (0.0372)	0.0505*** (0.00171)	-0.0665*** (0.00366)	0.104*** (0.00186)	-0.0136*** (0.00353)	0.0736*** (0.00132)	-0.0164*** (0.00172)	-0.0430*** (0.00163)	0.0673*** (0.00356)	0.00664*** (0.00147)	0.0783*** (0.00330)
UE27		-0.436*** (0.0623)	0.00391 (0.00635)	0.00391 (0.00635)	-0.0153*** (0.00569)	-0.0153*** (0.00569)	-0.00382 (0.00274)	-0.00382 (0.00274)	-0.00450 (0.00623)	-0.00450 (0.00623)	-0.00450 (0.00623)	-0.00755 (0.00578)
Éducation étrangère		-1.428*** (0.0617)	0.108*** (0.00635)	0.108*** (0.00635)	0.0675*** (0.00598)	0.0675*** (0.00598)	0.0739*** (0.00341)	0.0739*** (0.00341)	-0.105*** (0.00621)	-0.105*** (0.00621)	-0.105*** (0.00621)	-0.0747*** (0.00574)
Éducation non-UE27		-1.636*** (0.0778)	0.0761*** (0.00766)	0.0761*** (0.00766)	0.146*** (0.00755)	0.146*** (0.00755)	0.0872*** (0.00454)	0.0872*** (0.00454)	-0.0662*** (0.00748)	-0.0662*** (0.00748)	-0.0662*** (0.00748)	-0.0526*** (0.00692)
États-Unis												
(1) Années édu.	(2) Années édu.	(3) sup. Secondaire	(4) sup. Secondaire	(5) inf. Secondaire	(6) inf. Secondaire	(7) Primaire	(8) Primaire	(9) Tertiaire	(10) Tertiaire	(11) Master/ Doctorat	(12) Master/ Doctorat	
Nés à l'étranger	-1.581*** (0.0205)	0.249*** (0.0268)	0.0761*** (0.00243)	-0.0458*** (0.00435)	0.213*** (0.00217)	0.0421*** (0.00295)	0.155*** (0.00175)	0.0103*** (0.00156)	-0.0761*** (0.00243)	0.0458*** (0.00435)	0.00256 (0.00156)	0.0507*** (0.00306)
Éducation étrangère		-2.835*** (0.0375)	0.187*** (0.00500)	0.187*** (0.00500)	0.263*** (0.00403)	0.263*** (0.00403)	0.226*** (0.00294)	0.226*** (0.00294)	-0.187*** (0.00500)	-0.187*** (0.00500)	-0.187*** (0.00500)	-0.0765*** (0.00343)

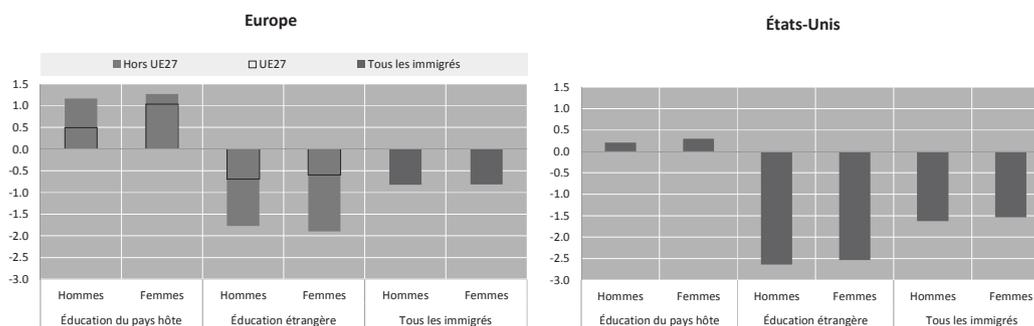
Les erreurs-types figurent entre parenthèses.

*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les coefficients montrent les différences estimées entre les groupes d'immigrés respectifs et les personnes nées dans le pays en ce qui concerne le nombre d'années d'études et la probabilité d'avoir les niveaux d'éducation évoqués grâce à une régression des moindres carrés ordinaire qui contrôle pour le sexe et les tranches d'âge de cinq ans (et les effets fixes pays en Europe). La différence est tout d'abord estimée pour l'ensemble des personnes nées à l'étranger, puis en fonction du lieu d'obtention de leur qualification la plus élevée.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

Graphique 6.A1.1. Nombre d'années d'études des personnes nées à l'étranger par rapport aux personnes nées dans le pays, selon le sexe



Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les barres représentent les différences estimées dans le nombre d'années d'éducation estimées grâce à une régression des moindres carrés ordinaire qui contrôle pour le sexe et les tranches d'âge de cinq ans (et les effets fixes pays en Europe). La différence est tout d'abord estimée pour l'ensemble des personnes nées à l'étranger, puis en fonction du lieu d'obtention de leur qualification la plus élevée.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

Tableau 6.A1.2. Les taux d'emploi associés aux variables relatives à l'éducation selon le sexe

	Femmes				Hommes						
	Europe		États-Unis		Europe		États-Unis				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(2)	(3)	(4)			
Nés à l'étranger	-0.117*** (0.00254)	0.00487 (0.00978)	0.0348* (0.0208)	0.0129 (0.0213)	-0.0993*** (0.00342)	0.322*** (0.0169)	0.198*** (0.0358)	0.0305 (0.0189)	0.0409*** (0.00304)	0.676*** (0.0154)	0.535*** (0.0299)
Années d'éducation	0.0236*** (0.000154)	0.0236*** (0.000154)	0.0236*** (0.000154)	0.0236*** (0.000154)	0.0425*** (0.000544)	0.0425*** (0.000546)	0.0425*** (0.000546)	0.0145*** (0.000142)	0.0145*** (0.000142)	0.0413*** (0.000511)	0.0414*** (0.000512)
Nés à l'étranger x Années d'éducation	-0.00562*** (0.000505)	-0.00544*** (0.000975)	-0.00528*** (0.000974)	-0.00528*** (0.000974)	-0.0196*** (0.000878)	-0.0111*** (0.00178)	-0.0111*** (0.00178)	-0.00414*** (0.000487)	-0.00433*** (0.000849)	-0.0318*** (0.000784)	-0.0254*** (0.00146)
Éducation étrangère	0.178*** (0.0301)	0.178*** (0.0304)	0.146*** (0.0304)	0.146*** (0.0304)	0.177*** (0.0377)	0.177*** (0.0377)	0.177*** (0.0377)	0.0174 (0.0267)	-0.00402 (0.0268)	0.167*** (0.0314)	0.167*** (0.0314)
Éducation étrangère x Années d'éducation	-0.00801*** (0.00150)	-0.00801*** (0.00150)	-0.00816*** (0.00150)	-0.00816*** (0.00150)	-0.0126*** (0.00191)	-0.0126*** (0.00191)	-0.0126*** (0.00191)	0.000300 (0.00125)	-1.76e-05 (0.00125)	-0.00748*** (0.00157)	-0.00748*** (0.00157)
Éducation non-UE27	-0.210*** (0.0254)	-0.210*** (0.0254)	-0.156*** (0.0270)	-0.156*** (0.0270)	-0.0141 (0.0240)	-0.0141 (0.0240)	-0.0141 (0.0240)	-0.0141 (0.0240)	0.0274 (0.0253)	-0.00748*** (0.00157)	-0.00748*** (0.00157)
Éducation non-UE27 x Années d'éducation	0.00459*** (0.00135)	0.00459*** (0.00135)	0.00459*** (0.00135)	0.00459*** (0.00135)	-0.00336*** (0.00120)	-0.00336*** (0.00120)	-0.00336*** (0.00120)	-0.00336*** (0.00120)	-0.00337*** (0.00120)	0.0415*** (0.00788)	0.0415*** (0.00788)
UE27			0.0539*** (0.00928)	0.0539*** (0.00928)							

Les erreurs-types figurent entre parenthèses.

*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les chiffres représentent les différences de taux d'emploi (1 correspond à 100%) entre les groupes d'immigrés respectifs et les personnes nées dans le pays estimées grâce à une régression des moindres carrés ordinaire qui contrôle pour le sexe et les tranches d'âge de cinq ans.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

Tableau 6.A1.3. Les taux d'emploi associés aux variables relatives à l'éducation

	Europe				États-Unis		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(2)	(3)
Nés à l'étranger	-0.0907*** (0.00174)	-0.0309*** (0.00501)	-0.0563*** (0.0132)	-0.0718*** (0.0133)	-0.0279*** (0.00230)	0.227*** (0.00788)	0.182*** (0.0199)
Nés à l'étranger x CITE2		-0.00271 (0.00621)	0.0217 (0.0147)	0.0234 (0.0146)		-0.0600*** (0.0101)	-0.0376 (0.0231)
Nés à l'étranger x CITE3+4		-0.0404*** (0.00571)	0.0140 (0.0138)	0.0132 (0.0138)		-0.216*** (0.00871)	-0.157*** (0.0209)
Nés à l'étranger x CITE5		-0.0778*** (0.00593)	-0.000930 (0.0138)	0.0219 (0.0188)		-0.288*** (0.00872)	-0.209*** (0.0207)
Nés à l'étranger x CITE6		-0.0611*** (0.0135)	-0.0308 (0.0194)	-0.000310 (0.0137)		-0.251*** (0.0140)	-0.214*** (0.0249)
Éducation étrangère			0.134*** (0.0168)	0.104*** (0.0170)			0.0507** (0.0200)
Éducation étrangère x CITE2			-0.0655*** (0.0199)	-0.0669*** (0.0199)			-0.0202 (0.0240)
Éducation étrangère x CITE3+4			-0.144*** (0.0182)	-0.144*** (0.0181)			-0.0732*** (0.0214)
Éducation étrangère x CITE5			-0.169*** (0.0186)	-0.170*** (0.0185)			-0.106*** (0.0213)
Éducation étrangère x CITE6			-0.149*** (0.0296)	-0.149*** (0.0296)			-0.0393 (0.0295)
Éducation non-UE27			-0.128*** (0.0121)	-0.0826*** (0.0132)			
Éducation non-UE27 x CITE2			0.0322** (0.0157)	0.0323** (0.0157)			
Éducation non-UE27 x CITE3+4			0.0528*** (0.0142)	0.0528*** (0.0142)			
Éducation non-UE27 x CITE5			0.0246 (0.0153)	0.0246 (0.0153)			
Éducation non-UE27 x CITE6			0.0471 (0.0473)	0.0470 (0.0473)			
UE27				0.0451*** (0.00538)			
Constante	0.408*** (0.00424)	0.248*** (0.00443)	0.249*** (0.00444)	0.249*** (0.00444)	0.159*** (0.00409)	0.0241*** (0.00534)	0.0263*** (0.00535)
Observations	4 728 454	4 712 635	4 671 388	4 671 388	359 641	359 641	354 533
R ²	0.151	0.191	0.193	0.193	0.077	0.127	0.127

Les erreurs-types figurent entre parenthèses.

*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les chiffres représentent les différences de taux d'emploi (1 correspond à 100%) entre les groupes d'immigrés respectifs et les personnes nées dans le pays estimées grâce à une régression des moindres carrés ordinaire qui contrôle pour le sexe et les tranches d'âge de cinq ans.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

Tableau 6.A1.4. Les taux de déclassement associés aux variables relatives à l'instruction pour les personnes ayant un niveau d'éducation tertiaire

A. Par sexe

	Femmes				Hommes							
	Europe		États-Unis		Europe		États-Unis					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(2)	(3)	(4)				
Nés à l'étranger	0.141*** (0.00586)	0.0297*** (0.00721)	0.0381*** (0.00736)	0.0358*** (0.00891)	0.0211*** (0.00528)	-0.00797 (0.00811)	0.0941*** (0.00573)	0.0235*** (0.00751)	0.0305*** (0.00754)	0.0464*** (0.00887)	0.00776 (0.00613)	-0.0438*** (0.00922)
Éducation étrangère		0.213*** (0.0112)	0.102*** (0.0152)	0.0978*** (0.0181)		0.0549*** (0.0104)		0.126*** (0.0110)	0.000385 (0.0136)	0.0373** (0.0175)		0.0929*** (0.0119)
Éducation non-UE27			0.167*** (0.0178)	0.173*** (0.0232)					0.184*** (0.0162)	0.131*** (0.0227)		
UE27				0.00622 (0.0151)								-0.0533*** (0.0161)
Constante	0.782*** (0.0535)	0.775*** (0.0536)	0.778*** (0.0536)	0.778*** (0.0536)	0.348*** (0.0697)	0.349*** (0.0694)	0.803*** (0.0833)	0.802*** (0.0833)	0.807*** (0.0833)	0.808*** (0.0833)	0.264*** (0.0686)	0.268*** (0.0684)
Observations	437 754	433 757	433 286	433 286	76 412	75 342	381 174	377 706	377 164	377 164	63 441	62 550
R ²	0.048	0.055	0.056	0.056	0.009	0.009	0.045	0.048	0.049	0.049	0.012	0.013

Les erreurs-types figurent entre parenthèses.

*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

B. Par niveaux d'éducation détaillés

	Europe					États-Unis		
	(1)	(2)	(3)	(4)		(1)	(2)	(3)
Nés à l'étranger	0.140*** (0.00396)	0.0348*** (0.0127)	0.0463*** (0.0129)	0.152** (0.0768)	Nés à l'étranger	0.0410*** (0.00385)	0.00681 (0.00583)	0.0539** (0.0246)
CITE 5A	-0.244*** (0.00272)	-0.247*** (0.00279)	-0.246*** (0.00279)	-0.241*** (0.00274)	Éducation étrangère		0.0610*** (0.00752)	0.0302 (0.0309)
CITE 6	-0.342*** (0.00394)	-0.320*** (0.00413)	-0.320*** (0.00413)	-0.288*** (0.00419)	Enseignement supérieur court	-0.0543*** (0.00628)	-0.0541*** (0.00632)	-0.0530*** (0.00665)
Nés à l'étranger x CITE 5A		0.0140 (0.0138)	0.0220 (0.0137)	0.0179 (0.0163)	Licence	-0.205*** (0.00502)	-0.205*** (0.00504)	-0.203*** (0.00531)
Nés à l'étranger x CITE 6		-0.0333** (0.0154)	-0.0363** (0.0152)	-0.0429** (0.0196)	Master	-0.367*** (0.00520)	-0.367*** (0.00523)	-0.362*** (0.00550)
Éducation étrangère		0.197*** (0.0182)	0.124*** (0.0245)	0.0954*** (0.0283)	Formation professionnelle	-0.433*** (0.00623)	-0.432*** (0.00627)	-0.433*** (0.00659)
Éducation étrangère x CITE 5A		-0.0163 (0.0201)	-0.0466* (0.0261)	-0.0176 (0.0317)	Doctorat	-0.453*** (0.00616)	-0.449*** (0.00622)	-0.438*** (0.00680)
Éducation étrangère x CITE 6		-0.166*** (0.0226)	-0.109*** (0.0258)	-0.0655** (0.0303)	Enseignement supérieur court x Nés à l'étranger			0.00709 (0.0318)
Éducation non-UE27			0.0980*** (0.0285)	0.126*** (0.0361)	Licence x Nés à l'étranger			-0.0626** (0.0261)
Éducation non-UE27 x CITE 5A			0.0561* (0.0298)	0.0157 (0.0405)	Master x Nés à l'étranger			-0.0512* (0.0268)
Éducation non-UE27 x CITE 6			-0.0560 (0.0349)	-0.0913** (0.0450)	Formation professionnelle x Nés à l'étranger			-0.0447 (0.0283)
EU27			-0.0267** (0.0106)	-0.0284 (0.0252)	Doctorat x Nés à l'étranger			-0.0704*** (0.0269)
Domaine d'études				Oui	Enseignement supérieur court x Éducation étrangère			-0.0446 (0.0408)
Domaine d'études x Nés à l'étranger				Oui	Licence x Éducation étrangère			0.0582* (0.0328)
Constante	0.806*** (0.0465)	0.802*** (0.0465)	0.806*** (0.0465)	0.792*** (0.0531)	Master x Éducation étrangère			0.0110 (0.0338)
Observations	818 928	811 463	810 450	794 913	Formation professionnelle x Éducation étrangère			0.0735* (0.0398)
R ²	0.110	0.116	0.117	0.145	Doctorat x Éducation étrangère			-0.0135 (0.0346)
					Constante	0.400*** (0.0491)	0.402*** (0.0489)	0.400*** (0.0491)
					Observations	139 853	137 892	137 892
					R ²	0.094	0.094	0.094

Les erreurs-types figurent entre parenthèses.

*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ont un emploi, un niveau d'éducation tertiaire et ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les chiffres représentent les différences de taux de déclassement (1 correspond à 100%) entre les groupes de migrants respectifs et les personnes nées dans le pays estimées grâce à une régression des moindres carrés ordinaire qui contrôle pour le sexe et les tranches d'âge de cinq ans. Pour les États-Unis, le niveau d'éducation de référence est le « *Associate degree occupational/vocational* ».

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

Tableau 6.A1.5. Les taux d'emploi des personnes nées à l'étranger associés à la durée de résidence

	Europe			États-Unis	
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)
Nés à l'étranger	-0.0372*** (0.00487)		0.0291** (0.0123)	0.0868*** (0.00499)	0.430*** (0.0162)
1-5 ans depuis la migration	-0.0916*** (0.00652)	-0.0149 (0.0102)	-0.0594*** (0.00836)	-0.184*** (0.0110)	
6-10 ans depuis la migration	-0.0510*** (0.00656)	0.0214** (0.00981)	-0.00994 (0.00833)	-0.0729*** (0.00757)	0.0929*** (0.0110)
11-15 ans depuis la migration	-0.0364*** (0.00814)	0.0332*** (0.0108)	-0.00479 (0.00972)	-0.0494*** (0.00724)	0.115*** (0.0108)
16-20 ans depuis la migration	-0.0261*** (0.00830)	0.0440*** (0.0109)		-0.0378*** (0.00815)	0.121*** (0.0115)
20 ans ou plus depuis la migration		0.0611*** (0.00919)	0.0134 (0.00864)		0.144*** (0.0106)
Années d'éducation	0.0182*** (0.000108)	0.0188*** (0.000106)	0.0188*** (0.000106)	0.0335*** (0.000317)	0.0420*** (0.000376)
Années d'éducation x Nés à l'étranger		-0.00595*** (0.000476)	-0.00737*** (0.000575)		-0.0281*** (0.000681)
UE27			0.121*** (0.0187)		
Années d'éducation x UE27			-0.000871 (0.000964)		
Constante	0.117*** (0.00471)	0.107*** (0.00470)	0.107*** (0.00471)	-0.363*** (0.00609)	-0.496*** (0.00674)
Observations	4 205 514	4 205 514	4 202 639	337 466	337 466
R ²	0.180	0.181	0.182	0.116	0.122

Les erreurs -types figurent entre parenthèses.
*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les chiffres représentent les différences de taux d'emploi (1 correspond à 100%) entre les groupes d'immigrés respectifs et les personnes nées dans le pays estimées grâce à une régression des moindres carrés ordinaire qui contrôle pour le sexe et les tranches d'âge de cinq ans.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.

Tableau 6.A1.6. Les déterminants des difficultés linguistiques

	(1)	(2)
Hommes	-0.00887 (0.00831)	-0.00872 (0.00902)
Années d'éducation	-0.00543*** (0.000860)	-0.00454*** (0.00118)
Famille	0.0480*** (0.0101)	
Humanitaire	0.0938*** (0.0230)	
Études	-0.0277* (0.0156)	
Autre	-0.0290** (0.0148)	
Éducation étrangère	0.0957*** (0.0213)	
Éducation non-UE27	0.0213 (0.0240)	
UE27	-0.0158 (0.0224)	
Sciences de l'éducation		-0.0161 (0.0257)
Sciences humaines, langues, arts		-0.0430** (0.0179)
Sociologie, économie et droit		-0.0302** (0.0144)
Sciences		-0.00103 (0.0195)
Ingénierie		-0.0275* (0.0145)
Agriculture, études vétérinaires		0.0309 (0.0362)
Santé et aide sociale		-0.0583*** (0.0187)
Services		-0.0133 (0.0202)
Constante	0.334*** (0.0209)	0.285*** (0.0272)
Observations	39 454	31 287
R ²	0.055	0.045
Pays - Effets fixes	Oui	Oui
Groupes d'âge - Effets fixes	Oui	Oui

Les erreurs-typés figurent entre
*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les chiffres représentent les différences de risque d'avoir des difficultés linguistiques (1 correspond à 100%) estimées grâce à une régression des moindres carrés ordinaire qui contrôle pour le sexe et les tranches d'âge de cinq ans.

Source : Enquêtes sur les forces de travail, module ad hoc 2008.

Tableau 6.A1.7. Déterminants de la demande de reconnaissance des diplômes

	(1)	(2)
Hommes	-0.0365*** (0.00805)	-0.0396*** (0.0121)
Années d'éducation	0.0171*** (0.000787)	0.0155*** (0.00182)
Famille	0.0400*** (0.00936)	
Humanitaire	0.0383** (0.0171)	
Études	0.222*** (0.0330)	
Autre	0.0668*** (0.0157)	
Éducation étrangère	-0.148*** (0.0446)	
Éducation non-UE27	0.0793 (0.0545)	
UE27	0.0438 (0.0541)	
Sciences de l'éducation		0.129*** (0.0379)
Sciences humaines, langues, arts		0.0857*** (0.0266)
Sociologie, économie et droit		0.0556*** (0.0187)
Sciences		0.0427 (0.0271)
Ingénierie		0.0519*** (0.0169)
Agriculture, études vétérinaires		0.0115 (0.0381)
Santé et aide sociale		0.293*** (0.0281)
Services		0.0264 (0.0241)
Constante	-0.100** (0.0406)	-0.116*** (0.0397)
Observations	29 166	20 933
R ²	0.131	0.097

Les erreurs-types figurent entre parenthèses.
*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les chiffres représentent la probabilité estimée que ces personnes demandent la reconnaissance d'un diplôme étranger (1 correspond à 100%) grâce à une régression des moindres carrés ordinaire qui contrôle pour les groupes d'âge de cinq ans. Pour le domaine d'études, le groupe de référence est celui des personnes qui suivent des « études générales ».

Source : Enquêtes sur les forces de travail, module ad hoc 2008.

Tableau 6.A1.8. Nombre d'années d'études des personnes nées à l'étranger par rapport aux personnes nées dans le pays dans les pays européens

	Tous les immigrants	Éducation du pays hôte UE27	Éducation du pays hôte non-UE27	Éducation étrangère UE27	Éducation étrangère non-UE27
Allemagne	-2.05**	0.17**	-0.96**	-2.3**	-3.71**
Autriche	-0.57**	1.76**	-0.05**	0.87**	-1.79**
Belgique	-1.75**	0.36**	1.41**	-0.65**	-4.08**
Bulgarie	1.94**	4.73**	1.3**	1.25	2.25**
Chypre ^{1,2}	-0.27**	1.56**	1.92**	-0.12	-0.96**
Danemark	1.24**	2.33**	0.65**	2.28**	1.40**
Espagne	-0.45**	0.91**	1.79**	0.15	-1.09**
Estonie	0.03	0.08	0.64**	-0.44	-1.02**
Finlande	1.38**	0.28	1.45**	-2.4**	-2.48**
France	-1.22**	0.06	1.22**	-2.25**	-3.09**
Grèce	-1.35**	1.74**	0.34**	-0.4**	-2.02**
Hongrie	1.06**	2.08**	3.23**	0.62**	0.87**
Irlande	0.87**	1.16**	3.19**	0.26**	1.57**
Islande	-0.8**	0.00**	1.00**	0.00**	0.00**
Italie	-0.74**	0.53**	1.03**	-0.32**	-1.57**
Lettonie	0.27**	-0.16	1.08**	-0.74	-0.52**
Lituanie	0.23**	0.01	0.71**	-0.27	-0.18
Luxembourg	-0.27**	0.22	0.76**	-0.47**	-0.09
Norvège	-0.25	1.67**	0.71**	0.07	-1.73**
Pays-Bas	-1.49**	1.57**	1.14**	-2.6**	-4.94**
Pologne	0.74**	0.40	0.42**	0.81	0.18
Portugal	1.86**	2.46**	3.92**	1.71**	0.97**
République slovaque	0.55**	0.68**	3.34**	-0.17	0.75**
République tchèque	0.02	0.43**	1.2**	-0.42**	0.27
Roumanie	2.78**	1.33	2.94**	4.44**	2.69**
Royaume-Uni	0.78**	1.67**	2.32**	0.58**	0.08
Slovénie	-1.11**	0.09	1.23**	-0.13	-2.52**
Suède	-1.18**	0.72**	0.64**	-0.49**	-2.59**
Suisse	-1.79**	0.71**	-0.17**	-1.63**	-2.93**

** p<0.05.

Note : L'échantillon se limite aux individus âgés de 15 à 64 ans ayant un niveau d'éducation tertiaire qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les chiffres représentent les différences estimées entre les groupes d'immigrés respectifs et les personnes nées dans le pays en termes d'années d'études grâce à une régression des moindres carrés ordinaire qui contrôle pour le sexe et les tranches d'âge de cinq ans. La différence est tout d'abord estimée pour l'ensemble des immigrants, puis en fonction du lieu d'obtention de leur qualification la plus élevée.

1. Note de la Turquie : les informations contenues dans la présente note à propos de « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'existe aucune autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs de l'île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre du Nord (RTCN). Tant qu'une solution durable et équitable n'aura pas été trouvée sous l'égide des Nations unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États membres de l'Union européenne qui sont membres de l'OCDE et de la Commission européenne : la République de Chypre est reconnue par tous les membres de l'Organisation des Nations unies, à l'exception de la Turquie. Les informations contenues dans la présente note se rapportent au territoire sous le contrôle effectif du Gouvernement de la République de Chypre.

Source : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010.

Tableau 6.A1.9. Taux de déclassement des personnes nées à l'étranger ayant un niveau d'éducation tertiaire par rapport aux personnes nées dans le pays dans les pays européens

	Éducation du pays hôte UE27	Éducation du pays hôte non-UE27	Éducation étrangère UE27	Éducation étrangère non-UE27
Allemagne	0.07	0.09	0.01	0.21**
Autriche	-0.01	0.05	-0.02	0.26**
Belgique	0.04	0.06**	-0.01	0.22**
Bulgarie	-0.24**	0.02	-0.20**	0.26
Chypre ^{1,2}	0.01	0.06	0.22**	0.37**
Danemark	0.02	0.03	0.08	0.34**
Espagne	0.00	0.00	0.23**	0.32**
Estonie	0.05	0.17**	-0.15**	0.34**
Finlande	0.07	0.00	0.08	0.33**
France	0.00	0.04**	0.04	0.34**
Grèce	0.08**	0.28**	0.34**	0.66**
Hongrie	-0.03	0.01	-0.02	0.08
Irlande	0.01	-0.06**	0.19**	0.1**
Italie	0.06	0.15**	0.23**	0.63**
Lettonie	-0.03	0.06	0.01	0.14
Lituanie	0.00	0.05	-0.15**	0.25**
Luxembourg	0.02	0.05	0.02**	0.09**
Norvège	-0.02	0.04	0.09**	0.35**
Pays-Bas	-0.01	0.03	0.11**	0.24**
Pologne	-0.04	-0.06	0.03	0.26
Portugal	0.02	0.06**	0.24**	0.57**
République slovaque	-0.08**	0.15	-0.10**	0.01
République tchèque	-0.02	0.27**	-0.01	0.38**
Roumanie	0.07	0.25**	0.20	0.22
Royaume-Uni	0.01	0.03	0.08**	0.06**
Slovénie	0.06	0.01	0.09	0.04
Suède	0.03**	0.05**	0.19**	0.43**
Suisse	-0.04**	0.03	-0.07**	0.08**

** p<0.05.

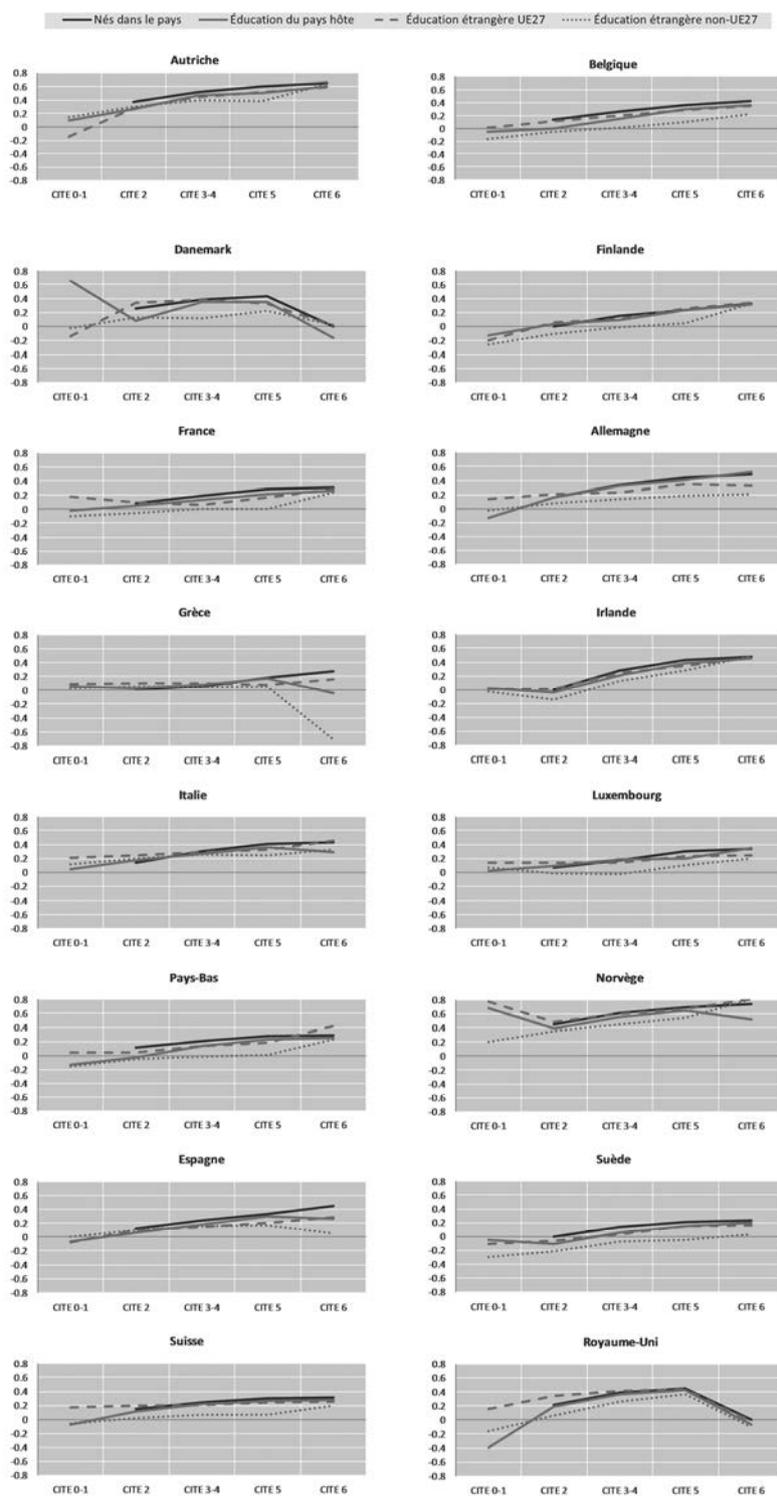
Note : L'échantillon se limite aux individus âgés de 15 à 64 ans ayant un niveau d'éducation tertiaire qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les chiffres représentent les différences de risque de déclassement (1 correspond à 100%) entre les groupes d'immigrés respectifs et les personnes nées dans le pays estimées grâce à une régression des moindres carrés ordinaires qui contrôle pour le sexe et les tranches d'âge de cinq ans. La différence est tout d'abord estimée pour l'ensemble des personnes nées à l'étranger, puis en fonction du lieu d'obtention de leur qualification la plus élevée.

1. Note de la Turquie : les informations contenues dans la présente note à propos de « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'existe aucune autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs de l'île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre du Nord (RTCN). Tant qu'une solution durable et équitable n'aura pas été trouvée sous l'égide des Nations unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États membres de l'Union européenne qui sont membres de l'OCDE et de la Commission européenne : la République de Chypre est reconnue par tous les membres de l'Organisation des Nations unies, à l'exception de la Turquie. Les informations contenues dans la présente note se rapportent au territoire sous le contrôle effectif du Gouvernement de la République de Chypre.

Source : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010.

Graphique 6.A1.2. Taux d'emploi selon le niveau d'éducation atteint le plus élevé dans quelques pays européens de l'OCDE



Note : L'échantillon se limite aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps. Les coefficients sont estimés sur la base d'une régression linéaire d'une variable muette de l'emploi qui contrôle pour le sexe et les tranches d'âge de cinq ans.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail 2009-2010 ; États-Unis : Current Population Survey 2009-2011.



Extrait de :

Matching Economic Migration with Labour Market Needs

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264216501-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Damas de Matos, Ana et Thomas Liebig (2014), « Les qualifications des immigrants et leur valeur sur le marché du travail : comparaison entre l'Europe et les États-Unis », dans OCDE/Union européenne, *Matching Economic Migration with Labour Market Needs*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264217027-9-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.